

Creil Sud Oise < Oise < Hauts-de-France

Explorez
CREIL SUD OISE
en groupes

Excursions
& séjours
2021

Explorez
CreilSudOise TOURISME

Château de Montataire © Creil Sud Oise Tourisme

Base de loisirs de Saint-Leu-d'Esserent © Creil Sud Oise Tourisme

un territoire à explorer

CREIL SUD OISE

Ici on n'arpente pas des cathédrales multi-centenaires.

On vit la vie de ceux qui en ont taillé les pierres.

Ici, on n'arpente pas des châteaux majestueux.

On rencontre une famille qui en restaure un.

Ici, on n'arpente pas les champs de bataille de la Grande Guerre. **On vit la vie d'une famille bourgeoise qui a donné son fils pour cette guerre.**

Ici, on ne monte pas à bord de l'Hermione. **On vit la vie de ceux qui en ont forgé les clous.**

Parce que le territoire Creil Sud Oise ne se devine pas mais s'explore, cette brochure vous propose des formules variées pour passer un moment, une journée ou même un séjour à la rencontre de nos trésors. N'hésitez pas à contacter Brigitte, experte du territoire, qui vous apportera ses bons conseils en fonction de vos envies et de votre budget pour un programme totalement personnalisé. Un interlocuteur unique pour une offre « tout compris ».

ON PREND SOIN DE VOUS !

Nous avons à cœur de **vous accueillir dans les meilleures conditions possibles**. Pour cela, nous avons travaillé avec nos prestataires et des **protocoles sanitaires stricts** ont été mis en place. En complément de l'application des règles nationales, des réflexions ont été menées afin de redéfinir les parcours de visite les plus efficaces que ce soit du point de vue de l'expérience que de la sécurité de tous. C'est pourquoi il nous est possible de vous accueillir par **petits groupes à partir de 15 participants** ou même moins selon les visites souhaitées.

Bien entendu, nous restons à votre disposition pour toute interrogation. Contactez-nous !



Brigitte Pawly, créatrice de séjours en groupe sur-mesure

03 75 19 01 75 - brigitte@creilsudoise-tourisme.fr

ou groupe@creilsudoise-tourisme.fr

C'est au SOMMAIRE

NI : NOUVEAU !

p. 4

Repérez-vous

Explorez les incontournables

- p. 7**
L'authenticité des savoir-faire d'antan
- p. 8**
Pour les amoureux de vieilles pierres
- p. 9**
Brossier et champignoniste :
2 métiers de passion
- p. 10**
NI Offrez-vous la vie de château
- p. 11**
NI D'une histoire à l'autre

p. 6

p. 12

Explorez les coins secrets

- p. 13**
NI Les savoir-faire du sud de l'Oise
- p. 14**
Histoires de pierre
- p. 15**
La randonnée des carrières
L'arbre à poule
La Base de loisirs

p. 16

Explorez en saison

- p. 17**
NI Printemps : trottez, valsez !
- p. 18**
Été : au fil de l'eau
- p. 19**
Automne : une journée
chez les Gadz'arts
- p. 20**
Hiver : Noël gourmand
au château

p. 21

Explorez en court-séjour

- p. 22**
2 jours pour découvrir
Creil Sud Oise
- p. 24**
Les incontournables
du sud de l'Oise

p. 26

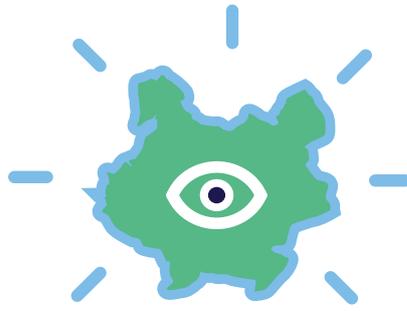
*Explorez avec
votre entreprise*

p. 28

*Conditions générales
et particulières
de vente*

LÉGENDE DES PICTOS P.7 À 25

- | | |
|---|---|
|  Infos pratiques |  Accessibilité personne à mobilité réduite |
|  Nombre de personnes |  Menu |
|  Disponibilité |  À noter ! |



CREIL SUD OISE

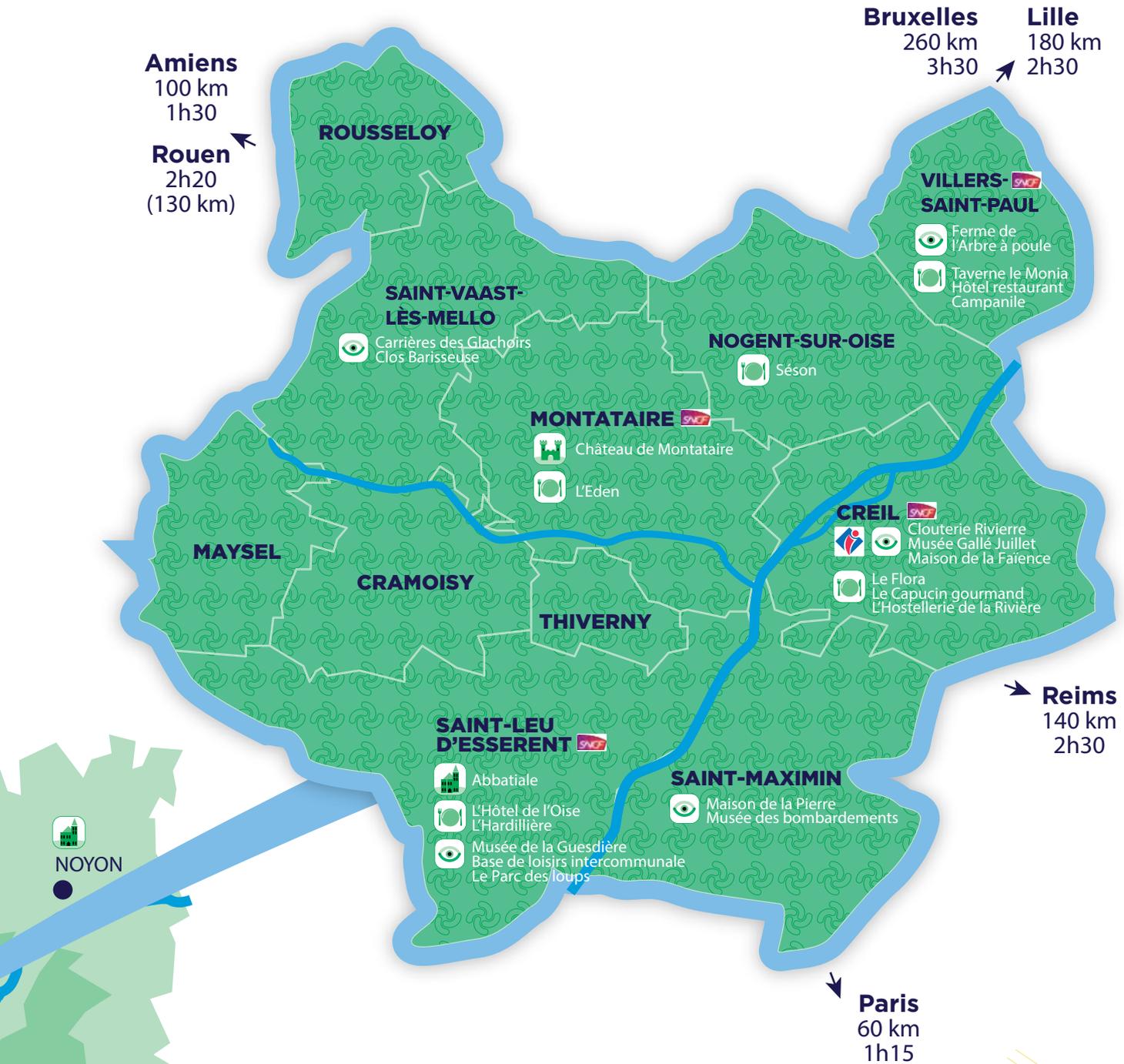
SITUÉE DANS LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, DANS L'OISE, À 30 MIN DE PARIS, 1H15 D'AMIENS, 40 MIN DE COMPIÈGNE OU DE PIERREFONDS, 40 MIN DE BEAUVAIS, ET À 15 MIN DE CHANTILLY OU DE SENLIS, **LA DESTINATION CREIL SUD OISE** EST FACILEMENT ACCESSIBLE EN VOITURE, CAR ET TRANSPORT EN COMMUN.



LÉGENDE

	Gare SNCF		Office de Tourisme
	Aéroport		Point d'intérêt
	Edifice religieux		Château
	Château		Restaurant





Comment venir ? (temps de trajet en car)

En autocar, en voiture 🚗 🚌

- > Paris : 1h30 (60 km)
- > Lille : 2h30 (180 km)
- > Amiens : 1h30 (100 km)
- > Rouen : 2h30 (130 km)
- > Reims : 2h30 (140 km)
- > Bruxelles : 3h45 (260 km)

Autoroutes 🚗 🛣️

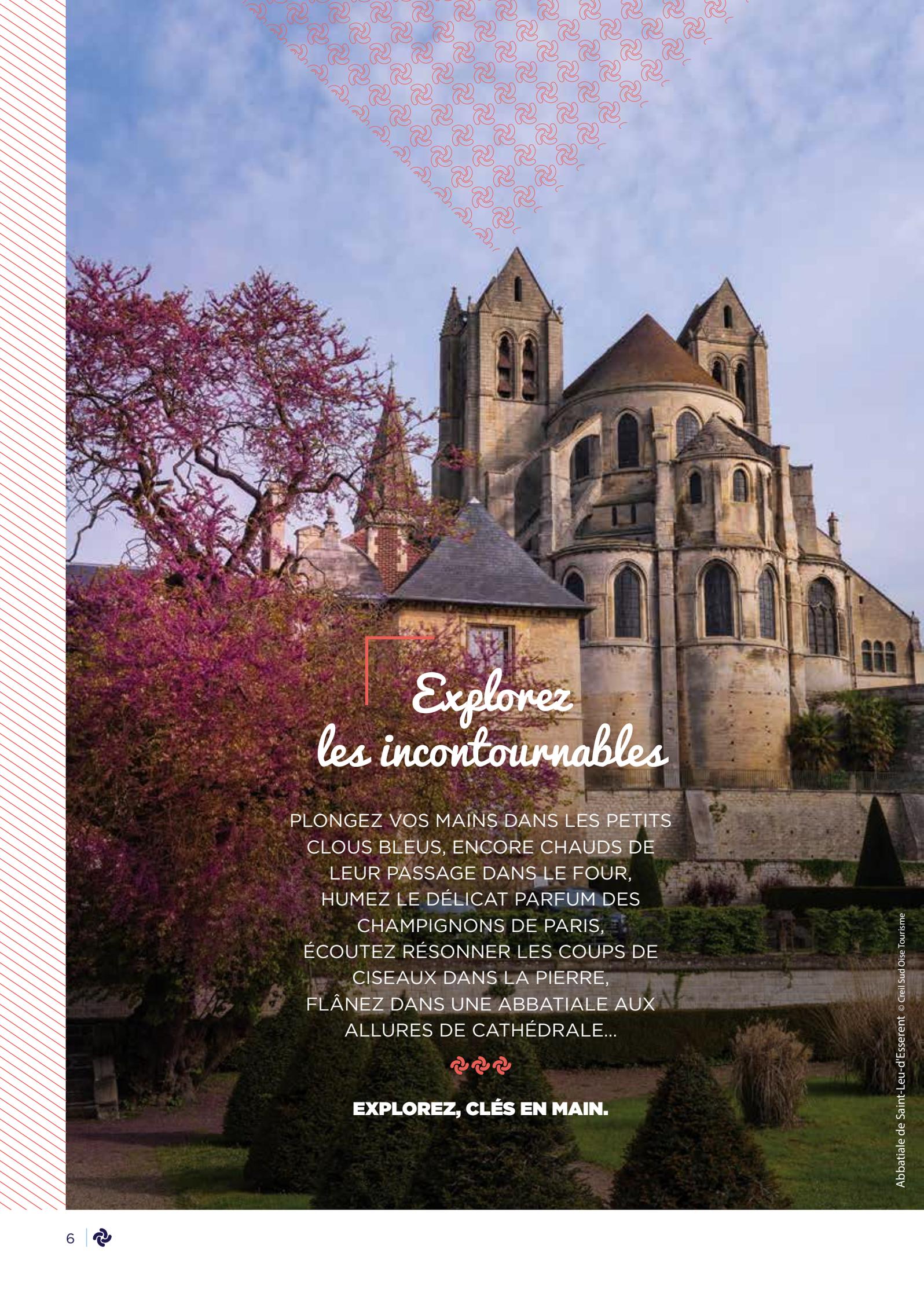
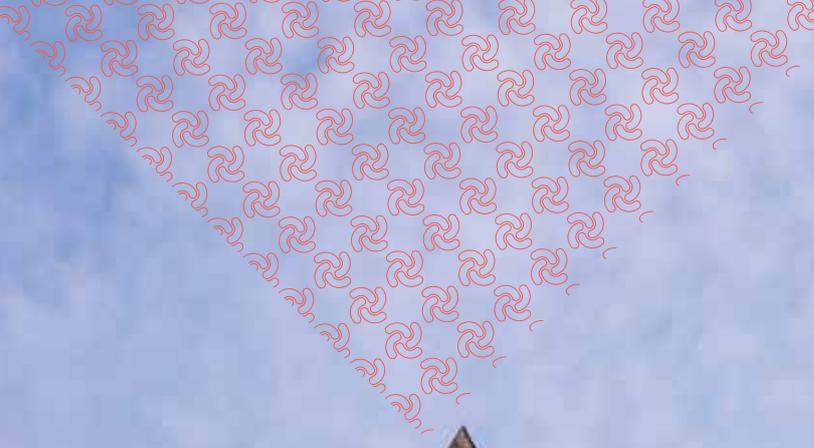
- > A1 Sortie n°8 Senlis : 25 min (20 km)
- > A16 Sortie n°14 Beauvais : 45 min (45 km)

En train 🚆

- > Paris - Creil : 30 min (50 trajets / jour)
- > Creil - Villers-Saint-Paul : 3 min
- > Creil - Montataire : 4 min
- > Creil - Saint-Leu-d'Esserent : 6 min

Bon à savoir

Les distances parcourues (en km et en temps de trajet en car) sont précisées à titre indicatif dans le descriptif de chaque programme.



Explorez les incontournables

PLONGEZ VOS MAINS DANS LES PETITS
CLOUS BLEUS, ENCORE CHAUDS DE
LEUR PASSAGE DANS LE FOUR,
HUMEZ LE DÉLICAT PARFUM DES
CHAMPIGNONS DE PARIS,
ÉCOUTEZ RÉSONNER LES COUPS DE
CISEAUX DANS LA PIERRE,
FLÂNEZ DANS UNE ABBATIALE AUX
ALLURES DE CATHÉDRALE...



EXPLOREZ, CLÉS EN MAIN.



à partir de
48€
 par pers.
 (base 21 pers.)

“ Patrimoine industriel d'un autre temps mais qui mérite vraiment une visite !
 M. Michel M. de Choisy-au-Bac

© Creil Sud Oise Tourisme

© Smellinckx Oise Tourisme

L'authenticité des savoir-faire d'antan

Le Musée de la Nacre et de la Tabletterie de Méru et la Clouterie Rivierre de Creil vous présentent leur savoir-faire singulier et reconnu : laissez-vous tenter par un voyage vers le 19^e siècle !

9h30 | Son imposante façade de briques rouges est le premier souvenir que vous garderez du **Musée de la Nacre et de la Tabletterie de Méru**. Et derrière cette façade, c'est l'histoire d'une industrie florissante du 19^e siècle que l'on vous raconte : la vie de ses ouvriers, leur **savoir-faire unique de boutonnières, de tabletiers** travaillant les précieuses nacres et autres matières nobles. La mise en scène est parfaite : les **machines d'antan** sont de nouveau en action et vous vivez, le temps d'une visite, la vie de ces artistes d'autrefois.

12h30 | Vous êtes accueillis chez **Séson restaurant locavore** (cuisine de produits locaux) pour un **déjeuner entre amis**

15h | **2800** : c'est le nombre impressionnant de références de clous que propose la **Clouterie Rivierre de Creil** ! La visite de cette usine toujours en activité, **unique en Europe**, est une expérience inédite animée par Justine, passionnée par le lieu et ceux qui y travaillent. **Les lieux, inchangés depuis 130 ans, nous évoquent l'œuvre de Zola** et servent parfois de décors pour le cinéma. Vous y vivez une expérience d'échanges avec votre guide et les ouvriers : vous ne regarderez plus un clou de la même manière...

17h | Fin de votre journée



Ce tarif comprend :
 les visites guidées des sites mentionnés, les droits d'entrée, le déjeuner (entrée, plat, dessert) boissons comprises (apéritif, ¼ de vin, eau et café)
 Ce tarif ne comprend pas :
 le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner



Se repérer !

- > À Méru et à Creil
- > 40 km
- > 1h de trajet en car



INFOS PRATIQUES

- 15 à 60 personnes
- Du lundi au vendredi
- Clouterie en partie accessible seulement
- Chaussures fermées obligatoires pour la visite de l'usine
- De 15 à 20 personnes : tarif à partir de **51,50€** par pers.



Et au menu ?

Exemple de menu
 Kir picard
 Ficelle picarde
 Brochette de poulet marinée au citron,
 pommes de terre rôties
 et petits légumes
 Tarte aux fruits de saison
 ¼ de vin et café



X. Renoux/Oise Tourisme

© Comdesimages/breissedre ADRT/Oise

à partir de
49€
par pers.

Pour les amoureux de vieilles pierres

Arpentez des lieux majestueux marqués par l'histoire de la pierre du Sud de l'Oise et l'ordre de Cluny.

10h Option 1 | D'où proviennent toutes ces pierres qui constituent nos châteaux, nos églises, nos immeubles? De l'Oise en grande partie et des **carrières de Saint-Maximin** en particulier, qui sont devenues, depuis le 16^e siècle, essentielles pour la construction de grands monuments tel que l'**Opéra Garnier, le Pont Neuf, les immeubles Haussmanniens ou encore L'Hôtel des Invalides...** Que l'exploration de la Maison de la Pierre du sud de l'Oise commence ! Votre guide vous emmène dans la carrière souterraine et vous raconte l'histoire de ces tailleurs de pierre : leur vie à 15 mètres sous terre et les étapes techniques de leur dur labeur.

OU Option 2 | Son imposante silhouette attire votre regard dès votre arrivée à **Saint-Leu-d'Esserent** : cette abbatale, qui d'ailleurs n'en est pas une, est un **site clunisien** et un beau témoignage architectural du **passage de l'art roman à l'art gothique**. Floriane ou Anthony, vos guides, vous disent tout à son propos et si le temps le permet, ils vous emmèneront également à la **Cave Banvin** : bel ensemble du 12^e siècle où les moines de l'Ordre de Cluny stockaient et vendaient leur vin.

12h | Le cadre prestigieux de l'**Abbaye de Royaumont** vous propose son menu de saison « saveur du potager » : plaisir des papilles et plaisir des yeux.

15h | Votre après-midi est consacré à la visite guidée de l'**Abbaye de Royaumont**. Cet ensemble fondé en 1228 par le jeune Saint-Louis (qui hante encore ces lieux...) vous surprend par l'ampleur des bâtiments présentés à la visite: **cloître, galeries, réfectoire gothique, jardins**. Laissez-vous emporter par votre guide : Royaumont n'aura plus de secrets pour vous !

17h | Fin de votre journée



Ce tarif comprend : les visites guidées des sites mentionnés (selon l'option de visite choisie), les droits d'entrée, le déjeuner (entrée, plat, dessert) boissons comprises (1/4 de vin, eau et café)

Ce tarif ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner.



Se repérer !

> À **Saint-Maximin, Saint-Leu d'Esserent et Asnières-sur-Oise**

> 20 km

> 30 min de trajet en car




Sites clunisiens
Fédération Lurepécuse



INFOS PRATIQUES



20 à 65 personnes



Du lundi au samedi
(dimanche : nous consulter)



Lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite



Supp. kir pétillant : 4 € par personne
Visite de l'Abbatiale sous réserve de cérémonie religieuse
Prévoir des chaussures fermées et des vêtements chauds pour la visite de la carrière souterraine



Et au menu ?

Exemple de menu
Crèmeux de betterave
et rolls de navet aux petits légumes
Pavé de saumon, fricassée d'artichaut
et sa sauce vierge au sésame
Mousse au chocolat, tuile chocolat/caramel
1/4 de vin, eau, café





© Creil Sud Oise Tourisme

© Creil Sud Oise Tourisme

à partir de **40€** par pers. (base 20 pers.)

“
Excellente prestation de notre guide à la champignonnière. Sympa le kilo de champignons en partant !
Mme D. de Beauvais

Brossier et champignonnière : 2 métiers de passion

Notre région est riche de son passé et de ceux qui le font vivre par la préservation des savoir-faire et la transmission des gestes ancestraux : venez les rencontrer...

10h | Partez à la découverte du **Moulin-Brosserie de Saint-Félix** sous la conduite d'un de ses guides passionnés. Découvrez le dernier vestige d'une **activité industrielle autrefois très florissante dans l'Oise au 19^e siècle** : la broserie fine en os et en bois. Une visite au fil de l'eau...

12h | Vous déjeunez chez l'un de nos restaurants partenaires.

15h | Continuez le voyage par la visite guidée de la **Champignonnière de Laigneville**. Accompagnés de Ludovic, propriétaire des lieux, arpentez le **royaume du champignon de Paris et son labyrinthe de galeries**. Ludovic vous expliquera toutes les étapes de production : de l'ensemencement à la cueillette manuelle, le champignon n'aura plus de secrets pour vous !

Le petit + : repartez avec un kilo de champignons : ils sont offerts ! Un délice !

17h | Fin de votre journée



Ce tarif comprend :
les visites guidées des sites mentionnés, les droits d'entrée, le déjeuner (entrée, plat, dessert) boissons comprises (apéritif, ¼ de vin, eau et café)
Ce tarif ne comprend pas :
le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner



Se repérer !

- > À **Saint-Félix et Laigneville**
- > 25 km
- > 40 mn de trajet en car



INFOS PRATIQUES

- 15 à 50 personnes
- Le mardi et le samedi (pour la champignonnière) / tous les jours (pour le moulin-brosserie)
- Lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Accès à la champignonnière à pied par un chemin de terre en montée (300m)
- De 15 à 19 personnes : tarif à partir de **42,50€** par pers.



Et au menu ?

- Exemple de menu
Kir vin blanc
Buffet des entrées
Assiette de grillades (Chipolata, merguez, brochette bœuf ou agneau) et « pomme de terre en chemise »
Ou Pavé de saumon, fondue de poireaux et riz
Buffet des desserts
¼ de vin (ou boisson soft) et café



© Anne Sophie Flament - Ville de Creil

© J. Tarraflione

“ Les propriétaires sont très doués pour nous raconter l'histoire de leur château avec humour

M. Stéphane F.

Nouveau !

Offrez-vous la vie de château !

Rencontrez deux familles qui mêlent la grande Histoire à leur histoire : la famille Gallé-Juillet qui vivait au 19^e siècle, et les châtelains de Montataire, qui vous accueillent pour déjeuner et partager leur passion du lieu.

10h | Les vestiges d'un château ? Une famille illustre ? Une faïencerie disparue ? **Bienvenue à Creil** ! La visite du **Musée Gallé-Juillet** vous plonge dans l'histoire intime de cette famille du même nom qui a donné à la commune sa maison laissée intacte depuis le 19^e siècle (Ernest Gallé est d'ailleurs cousin de l'illustre **Emile Gallé de l'Ecole de Nancy**). Vos guides Linda et Frédéric vous embarquent à la rencontre **des objets du quotidien, des souvenirs personnels et des objets d'art** conservés par cette famille qui a souhaité les transmettre aux générations futures. **Un voyage hors du temps pour remplir votre boîte à souvenirs...** Avant de quitter Creil, la **Maison de la Faïence** vous présente ses collections de **faïences fines** et l'histoire de cette célèbre manufacture de Creil-Montereau très active tout au long du 19^e siècle.

12h30 | La **salle d'armes du château de Montataire** vous ouvre ses portes pour le **déjeuner** !

15h | **Découverte d'un château, d'une histoire et de vos hôtes** ! Oyez oyez ! Après cette délicieuse pause, ce sont **vos hôtes François-Xavier et Marie-Astrid**, propriétaires du château, qui vous entraînent dans leur univers ! Une **rencontre inoubliable**, riche d'échanges historiques et anecdotiques sur ce **château emblématique de la région** qui ne vous laissera pas indifférent.

17h | Fin de votre journée



Ce tarif comprend : les visites guidées, les droits d'entrée, le déjeuner (entrée, plat, dessert) boissons comprises (apéritif, 1/4 de vin, eau et café)

Ce tarif ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner



Se repérer !

> **À Creil et Montataire**

> 8 km

> 15 mn de trajet en car



INFOS PRATIQUES



20 à 55 personnes



Du mercredi au samedi



Non accessible aux personnes à mobilité réduite



Et au menu ?

Exemple de menu

Coupe de Saumur brut

Opéra au saumon

Cuisse de pintade et gratin Dauphinois

Baccara caramel

1/4 de vin et café



à partir de
47€
par pers.

Nouveau !

D'une histoire à l'autre

Une journée de rencontres : celle de passionnés qui rendent hommage à l'ingéniosité des techniciens du 17^e siècle, concepteurs d'une incroyable installation hydraulique à Chantilly et celle de férus d'histoires liées à la 2nde Guerre mondiale, qui la font vivre et la partagent dans leur musée de Saint-Maximin.

10h | Visite guidée du Pavillon de Manse à Chantilly : vous commencez votre journée à la découverte des installations qui alimentaient en eau les fontaines du célèbre château de Chantilly. Parcourez ce lieu revenu à la vie grâce à la persévérance de quelques passionnés : ces **machines hydrauliques sont uniques !**

12h | Vous déjeunez dans un restaurant de Saint-Leu-d'Esserent, aux bords de l'Oise.

15h | Continuez la découverte par une **visite guidée du Musée des bombardements** : installé dans les caves en pierre d'une bâtisse ayant servi d'abri aux Saint-Maximinois pendant la 2nde Guerre mondiale, il présente de nombreux **objets, vestiges d'avions et documents** et collectés par Gérard marqué par le crash d'un avion sur sa commune en 1943. Ecoutez Daniel, guide du musée, vous raconter **l'histoire de sa ville marquée à jamais.**

17h | Fin de votre journée



Ce tarif comprend :
les visites guidées des sites mentionnés, les droits d'entrée, le déjeuner (entrée, plat, dessert) boissons comprises (apéritif, ¼ de vin, eau et café)
Ce tarif ne comprend pas :
le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner



Se repérer !

- > **À Chantilly et Saint-Maximin**
- > 6 km
- > 10 mn de trajet en car



INFOS PRATIQUES

- 20 à 50 personnes
- Tous les jours
- Non accessible aux personnes à mobilité réduite



Et au menu ?

- Exemple de menu
Kir vin blanc
Tarte fine aux poires et roquefort
Emincé de volaille aux champignons
Mousse au chocolat
¼ de vin et café



Explorez les coins secrets

IL FAUT LE DIRE SANS DÉTOURS : ON N'EST PAS TRÈS CONNUS... ET POURTANT ! À L'OMBRE DE NOS VOISINES SENLIS ET CHANTILLY SE NICHENT DES PETITS TRÉSORS QUI NE VOUS LAISSERONT PAS INDIFFÉRENTS. C'EST UNE EXPÉRIENCE AUTHENTIQUE, HORS DES SENTIERS BATTUS QUE NOUS VOUS PROPOSONS, UNE RENCONTRE AVEC DES HÔTES QUI AIMENT LEUR TERRITOIRE ET QUI ONT À CŒUR DE VOUS LE FAIRE CONNAÎTRE ET L'AIMER !



**EXPLOREZ UNE DESTINATION
INATTENDUE !**



à partir de
59€
 par pers.
 (base 20 pers.)

Nouveau !

Les savoir-faire du sud de l'Oise

Une journée pour découvrir deux savoir-faire du sud de l'Oise par la visite de la dernière clouterie d'Europe et d'une brasserie artisanale 100% française.

10h | 2800 : c'est le nombre impressionnant de références de clous que propose la **Clouterie Rivierre de Creil**! La visite de cette usine toujours en activité, **unique en Europe**, est une expérience inédite animée par Justine, passionnée par le lieu et ceux qui y travaillent. **Les lieux, inchangés depuis 130 ans, nous évoquent l'œuvre de Zola** et servent parfois de décors pour le cinéma. Vous y vivez une expérience d'échanges avec votre guide et les ouvriers : vous ne regarderez plus un clou de la même manière...

12h | Vous déjeunez à Creil, dans l'enceinte de la Faïencerie- théâtre.

15h | "Gustave" est le nom de la bière fabriquée à la brasserie "Au cœur du Malt" de Verneuil-en-Halatte, médaillée au Concours Général Agricole. Venez découvrir les secrets de sa fabrication par les gestes précis du maître-brasseur et les recettes à base d'eau, de houblon et de malt pur. Pour conclure la visite, nous vous proposons **un moment convivial de dégustation de bières autour d'une planche de charcuterie et de fromage.**

17h | Fin de votre journée



Ce tarif comprend :
 les visites guidées des sites mentionnés, les droits d'entrée, le déjeuner (entrée, plat, dessert) boissons comprises (apéritif, ¼ de vin, eau et café), la dégustation à la brasserie

Ce tarif ne comprend pas :
 le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner



Se repérer !

- > **À Creil et Verneuil-en-Halatte**
- > 12 km
- > 20 mn de trajet en car



INFOS PRATIQUES

- 15 à 40 personnes
- Du lundi au vendredi
- Clouterie en partie accessible seulement
- Chaussures fermées obligatoires pour la visite de l'usine
- De 15 à 19 personnes : tarif à partir de **62,50€** par pers.



Et au menu ?

- Exemple de menu
- Kir vin blanc
 - Salade de chèvre chaud
 - Dos de cabillaud au beurre blanc
 - Entremet macaron et framboise
 - ¼ de Vin et café



Histoires de pierre

De l'Abbaye royale du Moncel au Musée de la Mémoire des Murs, la pierre a de nombreuses histoires à nous raconter... Touchez, observez, écoutez : c'est un voyage sensoriel que nous vous proposons.

10h | Commencez cette journée par la visite de l'**Abbaye royale du Moncel** à Pontpoint, fondée il y a 700 ans par le dernier roi des Capétiens : Philippe Le Bel. Dès le portail passé, vous serez surpris par la sérénité des lieux. Salle capitulaire, cloître, salle des charpentes, celliers voûtés sont autant de **témoignages de la vie au Moyen-âge** de ce lieu occupé par des sœurs Clarisse durant quatre siècles.

12h | **Vous déjeunez à deux pas de l'Abbaye**, dans un restaurant-brasserie qui cuisine des produits de saison dans un décor vintage.

15h | L'après-midi est consacré à la **visite guidée de l'insolite Musée de la Mémoire des Murs** né de la passion d'un seul homme pour les graffitis. C'est une **collection unique en Europe** de 3500 moulages datant de la préhistoire au début du 20^e siècle collectés par Serge Ramond en provenance de **carrières, de châteaux, d'églises, de cachots...** Laissez-vous surprendre !

17h | Fin de votre journée



Ce tarif comprend :

les visites guidées des sites mentionnés, les droits d'entrée, le déjeuner (entrée, plat, fromage, dessert) boissons comprises (apéritif, ¼ de vin, eau et café)

Ce tarif ne comprend pas :

le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner



Se repérer !

> À Pontpoint et Verneuil-en-Halatte

> 12 km

> 20 mn de trajet en car



INFOS PRATIQUES

 20 à 50 personnes

 Tous les jours sauf le mardi

 Non accessible aux personnes à mobilité réduite



Et au menu ?

Exemple de menu

Kir vin blanc

Rillettes de la mer et ses toasts grillés

Tagliatelles de poulet façon Milanaise

Fromage et salade

Mousse au chocolat

¼ de Vin et café



© Creil Sud Oise Tourisme

La rando des carrières

De nombreux sentiers de randonnée s'offrent à vous et nous vous invitons à découvrir plus particulièrement **La Randonnée des Carrières** (9,5 km) qui permet de faire connaissance avec un territoire façonné par l'extraction de la pierre de Saint-Maximin ou de Saint-Leu. Partout, la pierre de taille embellit le paysage : église classée du 12^e siècle, lavoirs, Ferme de Barisseuse et chapelle Saint-Nicolas du 18^e siècle. Ce parcours offre également de vastes panoramas sur des carrières à ciel ouvert en activité et désormais inexploitées où la nature reprend ses droits comme le Marais Chantraine et le site des Glachoirs de Saint-Vaast-lès-Mello.



Contactez-nous : randonnée guidée possible.
Pour compléter votre journée : passez la matinée à la Maison de la pierre du Sud de l'Oise à Saint-Maximin où votre guide évoquera cette spécificité locale : le patrimoine carrier.



© Arbre à poule

L'arbre à poule : ferme pédagogique

Patrick et Magali accueillent petits et grands au sein de leur **ferme pédagogique en plein cœur de Villers-Saint-Paul** pour les sensibiliser à la nature et à la **biodiversité** par les ateliers de jardinage en permaculture et la mise en contact avec les animaux. L'éveil des 5 sens est assuré !



Durée de visite : 2h, ½ journée, journée
Ateliers thématiques sur demande (ex : la permaculture, le jardinage naturel, le monde des abeilles, la laine)
Contactez-nous : tarifs sur demande



La base de loisirs



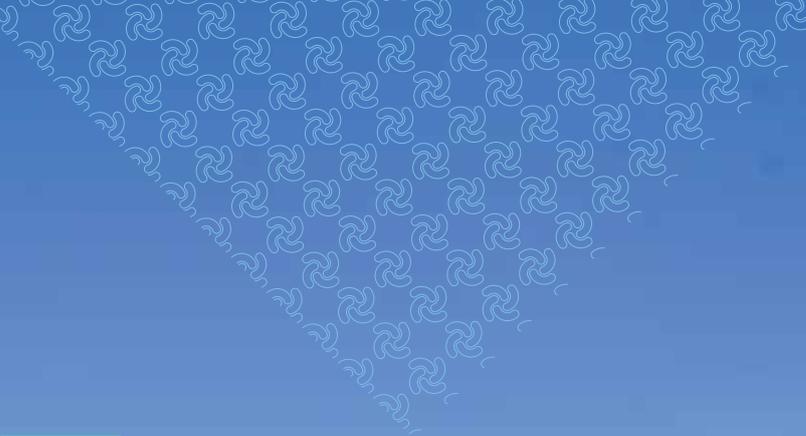
© Creil Sud Oise Tourisme

La base de loisirs de Saint-Leu-d'Esserent vous accueille sur 40 hectares dédiés aux loisirs pour tous les âges. Un **après-midi selon vos envies** : promenade, baignade (selon date choisie), farniente... au choix **activités ludiques ou sportives aux choix** (balade en **pédalo**, en **canoë kayak**, parcours de **Discgolf**, **jeux picards**, **promenades** thématiques autour de l'environnement, etc). Des **espaces de pique-nique et des barbecues** sont également mis à votre disposition gracieusement pour vous permettre de passer une journée complète et conviviale sur la base de loisirs.

Nouveau ! Le **parc accrobranche le Parc aventures de l'étang des loups** avec ses parcours tous niveaux et son **explor'game**® interactif.



Contactez-nous : tarifs sur demande



Explorez en saison

AU PRINTEMPS : OFFREZ-VOUS L'AMBIANCE
D'UN APRÈS-MIDI DANSANT À LA CAMPAGNE
EN ÉTÉ : DÉTENDEZ-VOUS
GRÂCE À UNE BALADE AU FIL DE L'EAU
EN AUTOMNE : ÉMERVEILLEZ-VOUS
DES MILLE COULEURS DE NOS CAMPAGNES
EN HIVER : PARTAGEZ UN REPAS FESTIF ENTRE AMIS



**À CHAQUE SAISON SES JOIES
ET SES DÉCOUVERTES...**





© Florent Pervillé Oise Tourisme

© Florent Pervillé Oise Tourisme

au printemps

à partir de **54€** par pers.

Nouveau !

Trottez, vaisez !

Il est temps de s'amuser ! Après la visite du très original Musée du cheval de trait en matinée, en piste pour un déjeuner dansant au son de l'accordéon !

10h | Que trouve-t-on au **Musée du cheval de trait**? Des chevaux bien sûr mais pas seulement ! Ce ne sont pas moins de **80 voitures hippomobiles** collectionnées, chinées au fil des années par des passionnés, que vous découvrirez lors de cette visite. Voitures de prestige, de commerce, attelages agricoles : **on vous raconte leur histoire** et celle de ceux qui les ont utilisées.

Expérience inoubliable : on vous propose **d'embarquer à bord d'une pauline** (calèche de grande capacité) tractée par des chevaux de trait de race boulonnaise ou bien du nord pour une **promenade bucolique dans la campagne**. Laissez-vous bercer par le bruit des immenses roues cerclées de fer...

12h30 | Nul besoin de reprendre le car : **vous déjeunez sur place !**

Et l'après-midi se poursuit au **son de l'accordéon** et des discussions amicales. Ambiance conviviale garantie !

17h | Fin de votre journée



Ce tarif comprend :
la visite guidée, le droit d'entrée, la balade en pauline, l'animation dansante, le déjeuner (entrée, plat, dessert) boissons comprises (apéritif, ¼ de vin, eau et café)
Ce tarif ne comprend pas :
le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner



Se repérer !

- > **À Sacy-le-Grand**
- > Pas de déplacement dans la journée



INFOS PRATIQUES

- 30 à 120 personnes
- Du lundi au vendredi
- Ce produit est également disponible toute l'année
- Promenade en pauline non accessible aux personnes à mobilité réduite



Et au menu ?

- Exemple de menu
- Kir de bienvenue
- Coquille Saint-Jacques à la normande
- Filet de poulet aux cèpes
- Fromage et salade
- Tarte aux pommes et sa boule de glace
- ¼ de vin et café





en été

Croisières au fil de l'eau



Envie de détente au fil de l'eau ?
Embarquez pour une **balade sur l'Oise** ! Une **croisière** découverte, un goûter, un déjeuner, un dîner ?
Au départ de Creil ou de Saint-Leu d'Esserent, notre guide vous emmène dans un voyage paisible et rafraîchissant sur la rivière Oise.
Si vous souhaitez prolonger l'**expérience « Croisière sur l'Oise »**, nous pouvons également compléter votre visite en Creil Sud Oise par une découverte du **secteur compiégnois de la rivière Oise** (ex : déjeuner à bord au son de l'accordéon)

Produit également disponible au printemps



Dates et conditions 2021 sur demande :
03 75 19 01 75
brigitte@creilsudoise-tourisme.fr



© Creil Sud Oise Tourisme

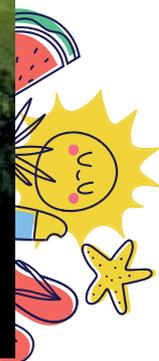


© Creil Sud Oise Tourisme

Poteau kilométrique de la rivière Oise à Saint-Leu d'Esserent



© Creil Sud Oise Tourisme



en
automne

Explorez en saison

à partir de
52,50€
par pers.

Une journée chez les Gadz'arts

Le berceau historique de l'École d'Ingénieurs des Arts et Métiers vous accueille à Liancourt pour découvrir le monde de l'ingénierie, l'histoire des élèves de l'école d'apprentis, de leurs traditions et de leurs outils. Nous vous proposons de prolonger cette visite par un déjeuner dansant dans la très belle salle sous charpente de la Ferme de la montagne.

10h | La journée commence par la visite guidée de **la Fondation des Arts et Métiers emmenée par un guide du musée**. Le musée retrace aussi la vie du duc de la Rochefoucauld, fondateur de cette école qui va devenir l'école nationale supérieure des arts et métiers.

12h | Prolongez votre journée par un **déjeuner dansant** dans la très belle **salle sous charpente de la fondation**. Animation dansante assurée par **Jack Noël et son orchestre** qui vous entraînent sur la piste de danse sur des airs de musette, de grands classiques de la chanson française d'hier et d'aujourd'hui. Ambiance décontractée et festive assurée !

17h30 | Fin de votre journée



Ce tarif comprend :
la visite guidée, le droit d'entrée, le déjeuner (entrée, plat, dessert)
boissons comprises (apéritif, 1/4 de vin, eau et café), l'animation dansante

Ce tarif ne comprend pas :
le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles,
les éventuels suppléments du déjeuner

Se repérer !

> À Liancourt

Pas de déplacement
dans la journée

INFOS PRATIQUES

50 (visite) - 70 (repas)

Tous les jours sauf mardi

Non accessible aux personnes à mobilité réduite (musée)

Le tarif indiqué s'entend pour un groupe de plus de 50 personnes

Et au menu ?

Exemple de menu
Apéritif

Salade de chèvre chaud
Suprême de pintade, chou rouge aux
pommes et pommes de terre sautées
Panna cotta sur coulis de fruits rouges
1/4 de vin et café

en hiver



© Anne Sophie FLAMENT, ville de Creil

© M.Bernet

à partir de
61€
par pers.

Noël gourmand au château

Rencontrez une famille bourgeoise de la fin du 19^e siècle au Musée Gallé-Juillet et partagez un moment festif autour d'un repas dansant : ne cherchez plus, cette journée est faite pour vous !

10h | Commencez votre journée par la découverte du **Musée Gallé-Juillet et de la Maison de la Faïence de Creil** : votre guide vous emmène dans l'histoire de la Faïencerie de Creil qui se développe au 19^e siècle et acquiert une réputation équivalente à la production de Gien ou de Sarreguemines. Vous continuez votre plongée dans le patrimoine Creillois par la découverte de la maison de **l'illustre famille bourgeoise Gallé-Juillet**, encore parée de quelques 5000 objets d'arts décoratifs et de beaux-arts, meubles, souvenirs personnels. **Un voyage dans le temps : retour au 19^e siècle !**

12h30 | **Les châtelains de Montataire** vous accueillent pour un moment festif et gourmand et un **après-midi dansant dans la salle d'armes du château** : la bonne humeur est au rendez-vous dans un cadre historique unique !

17h30 | Fin de votre journée



Ce tarif comprend :
les visites guidées des sites mentionnés, les droits d'entrée, le déjeuner (entrée, plat, dessert) boissons comprises (apéritif, ¼ de vin, eau et café), l'animation dansante
Ce tarif ne comprend pas :
le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner



Se repérer !

- > **À Creil et Montataire**
- > 6 km
- > 10 mn de trajet en car



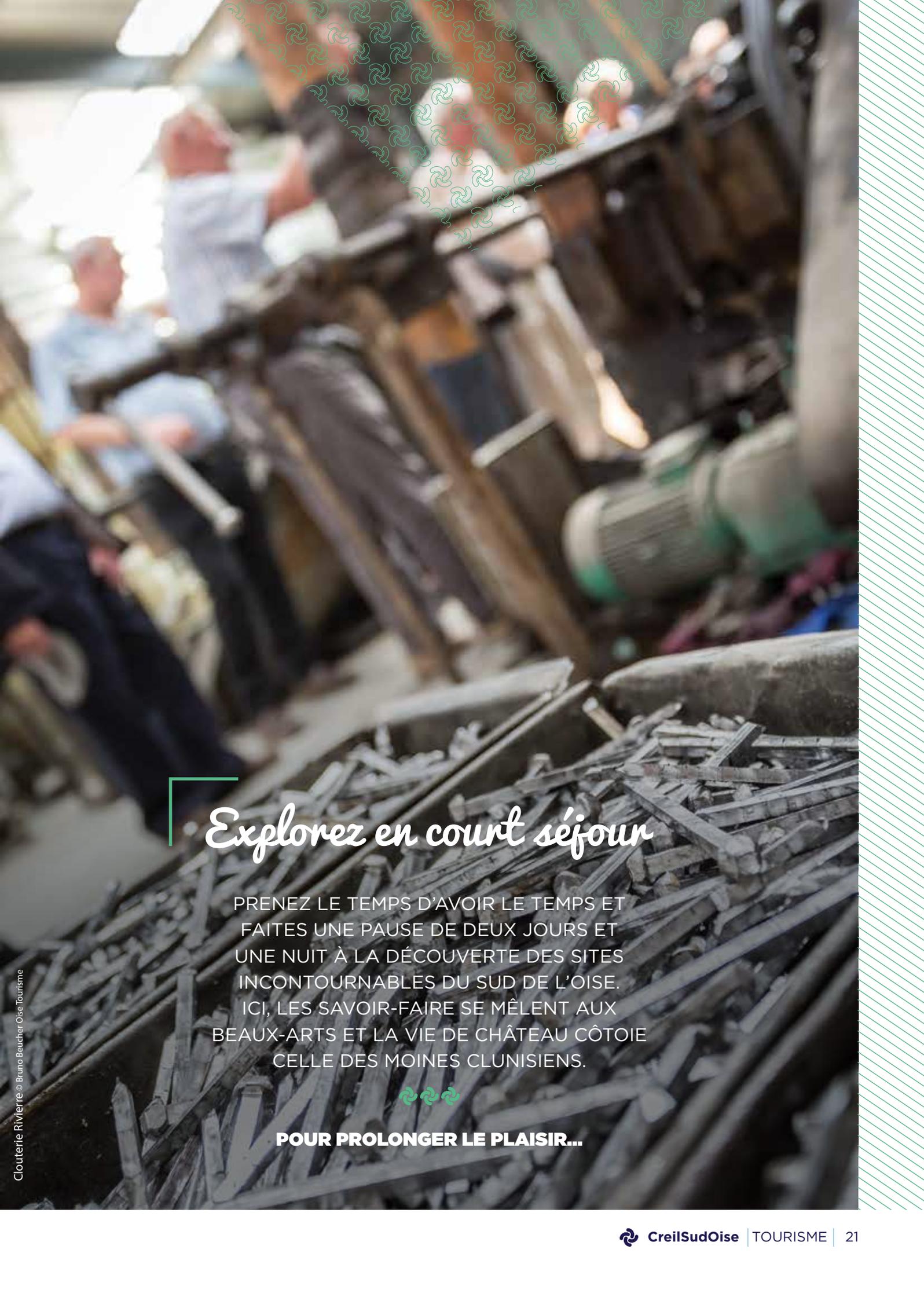
INFOS PRATIQUES

- 30 à 50 personnes
- En décembre et janvier (sauf 24 et 31)
Du mercredi au samedi
- Non accessible aux personnes à mobilité réduite



Et au menu ?

- Saumur brut rosé et ses amuses bouches
- Foie gras accompagné
de son confit de figues - pain aux figues
- Filet de canette farcie aux poires williams caramélisées
accompagné d'un gratin dauphinois et de poires williams.
- Duo de fromages affinés
sur lit de fraîcheur verte
- Bûche de Noël (décembre)
ou Galette des rois (janvier)
- Vin blanc moelleux pour l'entrée
(Loupiac ou Monbazillac)
- Vin de Bordeaux pour le plat (Médoc ou Saint Emilion)
- Saumur brut méthode traditionnelle pour le dessert
- Eaux plate et gazeuse, café



Explorez en court séjour

PRENEZ LE TEMPS D'AVOIR LE TEMPS ET FAITES UNE PAUSE DE DEUX JOURS ET UNE NUIT À LA DÉCOUVERTE DES SITES INCONTOURNABLES DU SUD DE L'OISE. ICI, LES SAVOIR-FAIRE SE MÊLENT AUX BEAUX-ARTS ET LA VIE DE CHÂTEAU CÔTOIE CELLE DES MOINES CLUNISIENS.



POUR PROLONGER LE PLAISIR...

Deux jours pour découvrir Creil Sud Oise

Clouterie Rivière © Bruno Beucher Oise Tourisme



Maison de la faïence © Annapophie Flament - Ville de Creil

à partir de
157,50€
par pers.
(base 20 pers.)

Se repérer !

À Creil, Saint-Maximin et Saint-Leu d'Esserent

- > 25 km
- > 1h de trajet en car

INFOS PRATIQUES

- 15 à 50 personnes
- Du mercredi au samedi
- Non accessible aux personnes à mobilité réduite
- Visite de l'Abbatiale sous réserve de cérémonie religieuse
Chaussures fermées obligatoires pour la visite de la Clouterie
Prévoir des chaussures fermées et des vêtements chauds pour la visite de la carrière souterraine
- De 15 à 19 personnes :
tarif à partir de **161€** par pers.


Sites Clunisiens
Fédération Européenne



Jour 1 - Retour au 19^e siècle

10h | Votre guide vous emmène dans l'histoire de la **Faïencerie de Creil** qui se développe au 19^e siècle et acquiert une réputation équivalente à la production de Gien ou de Sarreguemines. Vous continuez votre plongée dans le patrimoine Creillois par la découverte de la **maison de l'illustre famille bourgeoise Gallé-Juillet**, encore parée de quelques 5000 objets d'arts décoratifs et de beaux-arts, meubles, souvenirs personnels. Un voyage dans le temps : retour au 19^e siècle !

12h30 | Puis vous déjeunez dans un **restaurant de Nogent-sur-Oise**.

15h | Continuez votre voyage par la visite guidée de la **Clouterie Rivière à Creil**. La **dernière clouterie encore en activité en Europe** vous accueille dans des locaux qui n'ont guère changé depuis **1888**. Ce sont les mêmes machines qui façonnent encore aujourd'hui **2800 clous** différents utilisés dans l'industrie et l'artisanat : un savoir-faire unique que l'on vous fait partager le temps d'une visite.

17h | Fin de votre journée

Dîner et nuitée dans un hôtel 3*



Deux jours pour découvrir Creil Sud Oise

Notre voyage a été une belle réussite. Les guides de chaque lieu, ce que nous avons découvert ainsi que le choix des restaurants (très bonnes prestations) : tout a contribué à cette réussite, encore merci.

M. Michel B. de l'Aisne



Abbatiale de Saint-Leu d'Esserent

Jour 2 - La pierre dans tous ses états

10h | Partez à la découverte de la **très surprenante Maison de la Pierre du sud de l'Oise à Saint-Maximin**. Un périple à 15 mètres sous terre pour découvrir l'univers des carrières et des champignonnistes.

12h | **Puis vous déjeunez** dans un restaurant de Saint-Leu d'Esserent.

14h | La journée se poursuit par la **visite guidée de l'Abbatiale Saint-Nicolas de Saint-Leu d'Esserent** : un véritable joyau du passage de l'art roman à l'art gothique... Ses dimensions vous impressionneront : elle a tout d'une « Grande » !

Le petit + : découverte de la cave Banvin incluse.

17h | Fin des visites - fin de votre séjour

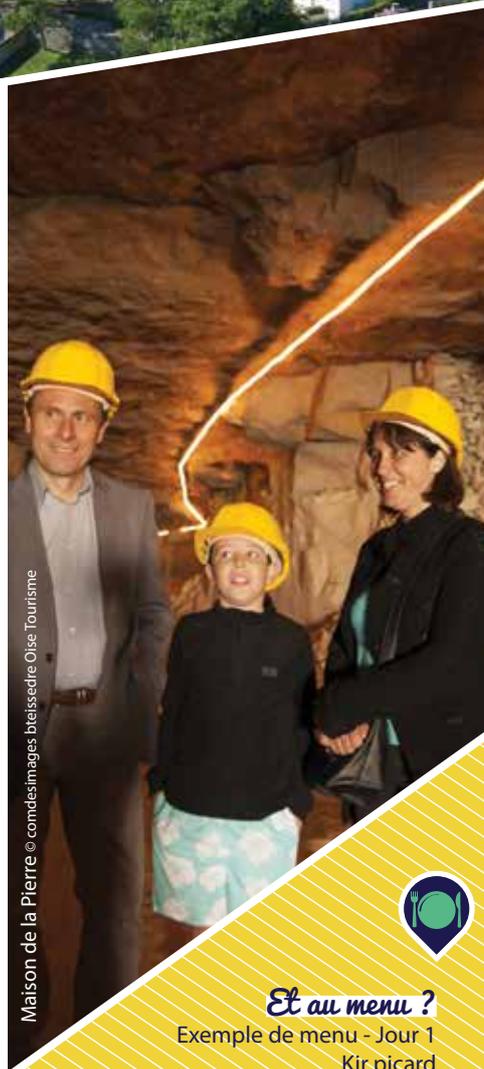


Ce tarif comprend :

les visites guidées des sites mentionnés, les droits d'entrée, 2 déjeuners et 1 dîner (entrée, plat, dessert) boissons comprises (apéritif, vin, eau et café), la nuitée en chambre double

Ce tarif ne comprend pas :

le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner, le supplément chambre single



Maison de la Pierre © comdesimages bteissedre.Oise Tourisme



Et au menu ?

Exemple de menu - Jour 1

Kir picard

Flamiche à la Tomme

Brochette de poulet marinée au citron,
pommes de terre rôties et petits légumes

Salade de fruits de saison

¼ de vin, eau et café

Exemple de menu - Jour 2

Kir vin blanc et ses mises en bouche

Tarte fine chaude aux poires et Roquefort

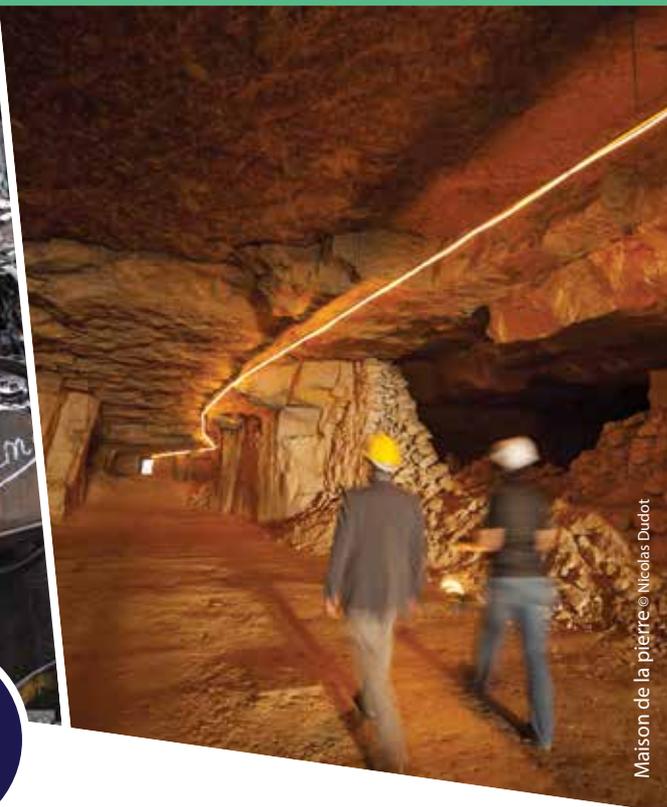
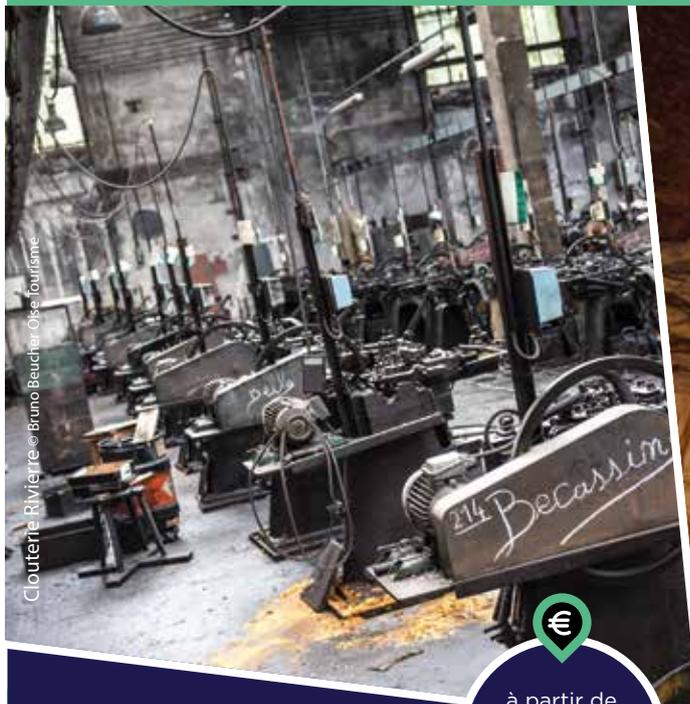
Dos de lieu noir sauce crevettes

Mousse au chocolat

¼ de vin, eau et café

Explorez en court-séjour

Les incontournables du sud de l'Oise



à partir de
173€
par pers.

Se repérer !

À Creil, Saint-Maximin, Senlis et Chantilly

- > 50 km
- > 1h15 de trajet en car

INFOS PRATIQUES

- 20 à 50 personnes
- Du lundi au vendredi
- Non accessible aux personnes à mobilité réduite
- Chaussures fermées obligatoires pour la visite de la clouterie
Prévoir des chaussures fermées et des vêtements chauds pour la visite de la carrière souterraine



Jour 1 - Savoir-faire et traditions de Creil et sa région

10h | Commencez votre séjour par la visite guidée de la **Clouterie Rivière à Creil**. Découvrez un patrimoine original et vivant en visitant la dernière usine de clous en activité depuis 1888, **unique en France** et en Europe ! Vous ne regarderez plus un clou de la même manière...

12h | **Vous déjeunez** dans l'un de nos restaurants partenaires.

15h | L'après-midi est consacrée à la visite guidée de la **Maison de la pierre du sud de l'Oise à Saint-Maximin**. Votre guide vous conduit dans les **carrières souterraines** creusées par des générations de tailleurs de pierre qui, depuis le 16^e siècle, ont fourni les bâtisseurs de l'Opéra Garnier, du Pont Neuf ou encore des Invalides... C'est un voyage des sens que nous vous proposons grâce à des jeux d'ombres et de lumières, un périple dans **l'univers des carriers et des champignonnistes**.

17h | Fin de votre journée

Dîner et nuitée dans un hôtel 3*



Les incontournables du sud de l'Oise

Explorez en court-séjour



Château de Chantilly © Martine Savart

Jour 2 - De la cathédrale de Senlis au château de Chantilly

10h | Votre séjour se poursuit par la **visite guidée de la cité royale de Senlis**. 2000 ans d'histoire à découvrir par une promenade dans la ville : les ruelles médiévales, la cathédrale Notre-Dame, la muraille gallo-romaine, le parc et les vestiges du château royal... **Un voyage à travers le temps.**

12h | Vous déjeunez dans un restaurant de Senlis ou de Chantilly.

14h | Continuez votre périple par la découverte libre **des Grandes Écuries et du Musée du Cheval de Chantilly**. Poursuivez par la visite guidée du **château de Chantilly**. On ne présente plus le célèbre **château de l'Oise** intimement lié à l'histoire des Princes de Condé : outre les magnifiques appartements, vous découvrirez les galeries de peintures du Musée Condé qui présentent la deuxième plus grande collection de tableaux anciens après le Louvre !

Le petit + : présentation de dressage équestre (selon calendrier) incluse dans le tarif.

17h | Fin des visites - fin de votre séjour



Ce tarif comprend :

- les visites guidées des sites mentionnés, les droits d'entrée,
- 2 déjeuners et 1 dîner (entrée, plat, dessert) boissons comprises (apéritif, vin, eau et café), la nuitée en chambre double

Ce tarif ne comprend pas :

- le transport, l'assurance annulation,
- les dépenses personnelles,
- les éventuels suppléments du déjeuner,
- le supplément chambre single



Senlis © X.Renoux Oise Tourisme



Et au menu ?

Exemple de menu - Jour 1
Apéritif

Rillettes de saumon à la graine de moutarde
Confit de canard aux petits légumes
et jus au vin des Corbières
Clafoutis aux fruits rouges et son coulis de mûres
¼ de vin et café

Exemple de menu - Jour 2
Kir vin blanc

Assiette du « petit fermier » (salade, chèvre rôti à l'huile d'olive et herbes de Provence, toasts grillés)
Bavette d'Aloyau grillée
Crème brûlée et sa cassonade
¼ de vin et café



Explorez avec votre entreprise

VOUS CHERCHEZ UNE DESTINATION ORIGINALE POUR ORGANISER VOTRE RÉUNION OU VOTRE SÉMINAIRE ? VOUS SOUHAITEZ RÉUNIR VOS COLLABORATEURS LE TEMPS D'UNE JOURNÉE, D'UNE SOIRÉE, D'UN SÉJOUR ? NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE POUR VOUS CONSEILLER, TROUVER LE LIEU ADÉQUAT ET LES PRESTATAIRES QUI SAURONT RÉPONDRE À VOS ATTENTES.



IMAGINONS ENSEMBLE VOTRE PROJET !

LES INGRÉDIENTS D'UN SÉMINAIRE RÉUSSI...

Explorez avec votre entreprise



1 UN LIEU CONFORME À VOS BESOINS

Un lieu, une ambiance pour planter le décor de votre réunion : la Galerie du front de taille à la Maison de la pierre, le Clos Barisseuse, la salle d'armes du Château de Montataire, ou les salles modernes des hôtels traditionnels tels que l'Hôtel de l'Oise ou l'hôtel Campanile.



2 UN HÉBERGEMENT DE QUALITÉ

Un lieu, une ambiance pour héberger vos collaborateurs : dormir dans une abbaye ou dans un ancien corps de ferme du 18^e siècle. Vous préférez peut-être l'hôtellerie traditionnelle ? Vous avez le choix : nous tenons à votre disposition une liste d'hébergements variés.



3 UNE RESTAURATION ADAPTÉE

Un restaurant local ou un service traiteur : nous vous proposons du « sur-mesure » pour vos déjeuners, dîners et collations.



4 DES ACTIVITÉS PERSONNALISÉES, TEAM BUILDING

Offrez un moment détente à vos collaborateurs : visites touristiques, ateliers sculpture ou mosaïque, explor'game®, randonnée nature accompagnées, services d'un coach sportif, accrobranche, initiation aux loisirs nautiques (canoë, kayak, voile, aviron). Tout est possible !

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Applicables dans le cadre de l'entrée en vigueur de la directive européenne 2015/2302 sur les voyages à forfait et prestations de voyages liées à compter du 1er juillet 2018. Ordonnance n° 2017-1717 du 20 décembre 2017 et décret n° 2017-1871 du 29 décembre 2017.

Art.1^{er} – PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales et particulières de vente régissent les relations entre l'Office de Tourisme Creil Sud Oise (EPIC) organisme local de tourisme prévu à l'article L211-1 (II) du code du tourisme et membre du réseau Office de Tourisme de France (OTF) d'une part, et des Clients non-professionnels d'autre part.

Office de Tourisme Creil Sud Oise EPIC - 6 avenue Jules Uhry 60100 Creil Siret : 83421278900046 N° d'immatriculation : IM060180001 RCP professionnelle auprès de SMACL Assurances n° contrat 286495/G - Rue Salvador Allende 79 031 Niort Tél : 05 49 32 56 56 Organisme de Garantie financière : APST - 15 Avenue Carnot 75 017 Paris

Ces conditions de vente s'inscrivent dans le strict respect de la réglementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 1^{er} décembre 2020. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions générales et particulières de vente proposées par l'Office de Tourisme Creil Sud Oise. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et particulières de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par l'Office de Tourisme Creil Sud Oise et qui forme, avec les présentes conditions générales et particulières de vente, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-après.

Art.2 – DÉFINITIONS

Vendeur : désigne l'Office de Tourisme Creil Sud Oise, organisme local de tourisme, membre du réseau Office de Tourisme de France, et qui propose à la vente des Prestations touristiques sur sa zone géographique d'intervention ; les 11 communes constituant l'Agglomération Creil Sud Oise.

Client : désigne la personne qui achète ou réserve une Prestation Touristique, étant entendu que le Client peut ne pas être le bénéficiaire ou participant de la Prestation touristique, selon que le Client souhaite bénéficier personnellement de la Prestation touristique ou qu'il souhaite en faire bénéficier un tiers.

Le Client est nécessairement un non-professionnel, qui a qualité de consommateur.

Bénéficiaire ou Participant : désigne la personne physique qui consomme la Prestation touristique achetée par le Client auprès du Vendeur.

Location de vacances ou Location Saisonnière ou Gîte rural : service de voyage constitué de la location d'un immeuble conclue pour une durée maximale et non renouvelable de quatre-vingt-dix jours consécutifs, selon la définition donnée par les articles L211-4 du code du tourisme et 1-1 (2°) de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970.

Partenaire : désigne toute personne productrice ou organisatrice de la Prestation Touristique vendue par le Vendeur au Client.

Contrat : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le Vendeur, d'une part, et par le Client, d'autre part, et portant sur la réservation ou l'achat d'une Prestation touristique. Le Contrat est composé des conditions générales de vente applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au Vendeur et des conditions de réservation propres à la Prestation touristique sélectionnée par le Client.

Séjour : désigne un forfait touristique au sens des dispositions de l'article L211-2 (II) du code du tourisme. Prestation touristique ou Prestation de voyage : désigne (I) un service de voyage ou (II) un service touristique ou (III) un forfait touristique ou (IV) une prestation de voyage liée tels que ces termes sont définis à l'article L211-2 du code du tourisme.

Activité de pleine nature : désigne une Prestation touristique ou une Prestation de voyage qui se déroule en milieu naturel.

Canal de distribution : désigne le moyen technique par lequel le Vendeur propose au Client de réserver ou d'acheter une Prestation touristique (téléphone, site internet, accueil physique, ...).

Partie : désigne le Vendeur ou le Client, selon le sens donné par la phrase où ce terme figure. Au pluriel, ce terme désigne le Vendeur et le Client.

Site : désigne le ou les sites internet du Vendeur dont ceux figurant à l'adresse ou aux adresses : <https://www.facebook.com/creilsudoisetourisme/> et www.creilsudoise-tourisme.fr

Art.3 – INFORMATION PRÉALABLE OU PRÉCONTRACTUELLE

3.1 – PORTÉE

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales de

vente et de toutes les informations listées à l'article L. 111-1 du code de la consommation et à l'article R. 211-4 du code du tourisme.

Le Client reconnaît de plus, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat de vente, avoir eu communication des conditions particulières de vente ainsi que du formulaire type relatif à la prestation concernée en application de l'arrêté du 1^{er} mars 2018 « fixant le modèle de formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours ».

3.2 – MODIFICATIONS

Le Vendeur se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au Client par écrit et avant la conclusion du Contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-5 et L211-9 du code du tourisme.

3.3 – PRIX

Le prix de la Prestation touristique, affiché sur le Site ou sur le document d'information préalable et remis par le Vendeur au Client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le Client.

Il correspond au prix de la Prestation touristique, toutes taxes comprises (TTC).

Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable pourront être perçus par le Vendeur lors de la réservation.

Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le Site ou sur le document d'information préalable.

3.4 – TAXES ADDITIONNELLES

Des taxes locales additionnelles payables sur place peuvent être imposées par les autorités locales (taxe touristique, taxe de séjour) et sont à la charge du Client, en supplément du prix indiqué sur le bon de commande (clientèle groupe), bon d'échange (clientèle individuelle).

3.5 – FRAIS DE DOSSIER

Enfin, des frais de dossier peuvent également être perçus par le Vendeur. Le détail et le montant de ces frais de dossier sont mentionnés dans l'information préalable et peuvent être différents en fonction du Canal de distribution du Vendeur.

3.6 – PRIX DÉFINITIF

Le prix définitif TTC de la Prestation touristique et incluant tous les frais est indiqué au Client avant la formation définitive du Contrat.

Art.4 – RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Il appartient au Client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes.

En cas de réservation en ligne sur le Site, il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les coordonnées qu'il communique sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au Client de contacter le Vendeur sans délai. En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le Client doit informer le Vendeur le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il a fournies au Vendeur.

Art.5 – RÉVISION DU PRIX

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au moment de la réservation, sous réserve de disponibilité à cette date.

Le prix pourra toutefois être modifié après la signature du contrat entre le Vendeur et le Client pour les motifs suivants :

- Modification du prix du transport du passager en raison d'une modification du coût du carburant ou de toute autre source d'énergie nécessaire au transport,
- Modification des taxes ou redevances imposées par un tiers au contrat (taxe touristique, taxe de séjour, taxe d'atterrissage, taxe aéroportuaire, TVA, taxe environnementale...)
- Modification des taux de changes en rapport avec le contrat.

La modification sera spontanément justifiée auprès du client qui la subit et le client en sera informé au moins 20 jours avant le début de la prestation. En aucun cas, le Client ne saurait solliciter l'annulation de la réservation en raison de la révision du prix sauf si, par l'effet de cette révision, la hausse du prix était supérieure à 8% par rapport au prix initialement convenu lors de la formation du Contrat.

Art.6 – RESPONSABILITÉ DU VENDEUR

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, dans le cadre du forfait touristique ou du service de voyage faisant l'objet du contrat, le Vendeur est responsable de plein droit à l'égard du Client ou du Bénéficiaire de la Prestation touristique de l'exécution des services prévus par le Contrat. Toutefois le Vendeur peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité, dès lors que le dommage est :

- Soit imputable au Client ou au Bénéficiaire,

- Soit imputable à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable,

- Soit dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

- Lorsque la responsabilité du Vendeur est engagée et sauf en cas de préjudice corporel ou en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence, l'indemnité sollicitée par le Client ne saurait excéder trois fois le prix total de la Prestation touristique.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent également en cas de prestation de voyage liée telle que définie à l'article L. 211-2 II du Code du tourisme, toutefois sans jamais engager la responsabilité de plein droit de l'Office de Tourisme Creil Sud Oise : dans le cadre d'une prestation de voyage liée, le client ne bénéficie d'aucun des droits applicables au forfait résultant de la Directive 2015/2302 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées, chaque prestataire de service étant responsable de la bonne exécution contractuelle de son service. Le client bénéficiera uniquement d'une protection contre l'insolvabilité.

Art.7 – PROCESSUS DE RÉSERVATION EN LIGNE

Le processus de réservation en ligne sur le Site est le suivant :

- Le Client sélectionne le ou les Prestations touristiques de son choix et les place dans son panier d'achat.
- Après validation du panier d'achat, le Client saisit ses informations et ses coordonnées personnelles.
- Le Client accède ensuite à une page récapitulant l'ensemble des éléments constitutifs du Contrat, éléments dont la liste est fixée aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme.
- Un premier « clic » permet au Client de valider les termes du Contrat, sous réserve d'avoir expressément accepté les présentes conditions générales et particulières de vente.
- Un second « clic » du Client, reconfirmant l'acceptation de ce dernier, permet au Client de valider les modalités de paiement du prix.
- Dans le cas où le paiement est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé qu'après acceptation du paiement par la banque du Client, tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat.
- Après formation définitive du Contrat, le Vendeur adressera au Client un e-mail de confirmation, récapitulant l'ensemble des termes du Contrat, le contenu de cet e-mail constitue un moyen de preuve attestant de l'existence du Contrat.
- En cas de difficulté, lorsque la prestation est achetée sur Internet, le Client a la possibilité d'introduire une réclamation en ligne auprès directement à l'Office de Tourisme Creil Sud Oise à l'adresse email suivante : bienvenue@creilsudoise-tourisme.fr

Art.8 – PROCESSUS DE RÉSERVATION HORS LIGNE

En cas de réservation hors ligne, le Vendeur adresse au Client un projet de Contrat mentionnant l'ensemble des éléments prévus aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme et incluant les présentes conditions générales et particulières de vente, et le formulaire type annexé.

La réservation ou l'acte d'achat est définitivement formé après réception par le Vendeur et avant la date limite mentionnée sur le projet, (i) d'un exemplaire du Contrat signé par le Client impliquant notamment l'acceptation des présentes conditions générales et particulières de vente (mentionnées sur le Site et disponibles sur simple demande auprès du Vendeur) et (II) du paiement de la partie du prix indiquée au Contrat ainsi qu'il est dit à l'article 12 ci-après.

Dans le cas où le paiement de la partie du prix indiquée au Contrat est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé lorsque le client communique ses coordonnées bancaires et son cryptogramme, soit par téléphone au Vendeur, soit dans un point de réservation physique du Vendeur. Tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat. Après formation définitive du Contrat, le Vendeur adresse une copie ou une confirmation du contrat sur un support durable. Le Client est en droit de demander un exemplaire papier si le contrat a été conclu en la présence physique et simultanée des parties.

Art.9 – ABSENCE DE DROIT DE RETRACTION

Conformément à l'article L221-28 du code de la consommation, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'achat ou à la réservation d'une Prestation touristique proposée par le Vendeur.

Art.10 – PAIEMENT

Sauf en cas de réservation en ligne où le paiement de l'intégralité du prix peut être exigé lors de la réservation, la réservation devient ferme et définitive et le Contrat formé lorsqu'un acompte représentant au moins 25% du prix total de la Prestation touristique est perçu par

le Vendeur. Le solde du prix est dû au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique.

En cas de réservation à moins de 30 jours du début de la Prestation touristique, la totalité du règlement du prix de la Prestation touristique est systématiquement exigée à la réservation.

Le client n'ayant pas versé la totalité du prix de la Prestation touristique au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique est considéré comme ayant annulé sa réservation et se verra appliquer des frais de résolution ainsi qu'il est indiqué à l'article 17 ci-après.

Enfin, et conformément à l'article 68 du décret 72-678 du 20 juillet 1972 modifié, les Locations de vacances ne peuvent faire l'objet d'aucun versement plus de 6 mois avant la remise des clés.

L'Office de Tourisme Creil Sud Oise accepte les cartes bancaires, les chèques et les chèques vacances ANCV aussi bien dans son bureau d'accueil que sur les sites Internet (site sécurisé) ou lors d'une réservation passée par téléphone au 03 75 19 01 70.

En cas d'incident technique causé par un événement extérieur au Vendeur, le paiement par carte bleue pourrait ne pas être assuré sans que cela ne constitue une faute de sa part et aucune indemnisation ni réduction de prix ne sera accordée au client.

Art.II - BON D'ÉCHANGE

Dès réception du paiement intégral, le Vendeur adresse au Client un bon d'échange présentant les informations pratiques relatives à la consommation de la Prestation touristique. La remise de ce bon d'échange au Partenaire par le Client n'est plus obligatoire. A son arrivée, le Client pourra communiquer la référence de sa réservation et présenter une pièce d'identité au nom du dossier de réservation.

Art.I2 - ARRIVÉE

Le Client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le bon d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le Client doit prévenir le prestataire qui exécute la prestation touristique, dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange. Le prix des Prestations touristiques non consommées en raison de ce retard restera dû et le retard ne donnera lieu à aucun remboursement.

Art.I3 - DURÉE

Le Client signataire du Contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates mentionnées dans le Contrat.

Art.I4 - MODIFICATION DU CONTRAT DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après la conclusion du Contrat et avant le début de la prestation touristique et sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable. Si le Vendeur se trouve contraint de modifier unilatéralement un des éléments essentiel du contrat ou en cas de hausse du prix de plus de 8 % par rapport au prix initial, il transmettra au Client sur un support durable et dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente les informations relatives aux modifications proposées et les éventuelles répercussions sur le prix, au délai raisonnable dans lequel le Client devra communiquer au Vendeur sa réponse et des conséquences relatives à l'absence de réponse de sa part. Le Client a la possibilité, soit d'accepter la modification proposée par le Vendeur, soit de résoudre sans frais le Contrat. En cas de résiliation du Contrat et en l'absence d'acceptation par le Client d'autre(s) prestation(s), le Client se verra rembourser au plus tard quatorze jours après ladite résiliation les sommes versées au titre de cette réservation et payer une indemnité équivalente à celle qu'aurait dû supporter le Client si une annulation était intervenue de son fait à la date de la modification et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

Art.I5 - ANNULATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début de la Prestation touristique dans les deux cas suivants :

- Si le nombre de personnes inscrites pour la Prestation touristique est inférieur au nombre minimal indiqué dans le bulletin de réservation et si l'annulation intervient au plus tard (I) 20 jours avant le début si la Prestation touristique dépasse 6 jours, (II) 7 jours avant le début si la Prestation touristique a une durée comprise entre 2 et 6 jours ou (III) 48 h avant le début si la Prestation touristique ne dure pas plus de 2 jours.
- Si le Vendeur est empêché de fournir la Prestation touristique en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début de la Prestation touristique.

Dans les cas énumérés ci-dessus, le Client a droit uniquement au remboursement intégral des paiements

effectués. Aucun dédommagement supplémentaire ne pourra être réclamé par le Client pour le préjudice éventuellement subi.

Dans tous les autres cas, le Vendeur qui annule unilatéralement une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive est redevable à l'égard du Client non seulement du remboursement immédiat des sommes versées par le Client au titre de cette réservation mais également d'une indemnité correspondant à l'indemnité qu'aurait dû supporter le Client si l'annulation était intervenue de son fait à la même date et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

Art.16 - ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification ou d'annulation à l'initiative du Client de la Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive doit être notifiée par écrit au Vendeur. La date de réception de cette notification écrite sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La demande doit être faite dans un délai maximum de 48h suivant la date de début du séjour, faute de quoi aucun remboursement ne sera accordé.

Toute demande de modification non expressément acceptée par le Vendeur et qui ne donne pas lieu à un avenant au Contrat avec les ajustements éventuels rendus nécessaires équivaut à une annulation. A cet égard, et pour toutes les structures situées en site isolé, une demande de modification en vue d'un report pourra être accordé exceptionnellement dans certains cas liés aux conditions climatiques et aux conditions d'accessibilité. La demande doit être effectuée par mail ou courrier postal auprès du Vendeur dans un délai de 48h ouvrées à compter de la survenance de la modification des conditions climatiques et/ou d'accessibilité.

Groupe constitué ou individuel au sein d'un groupe

Délai constaté avant le début du séjour ou de la prestation	Frais de résolution
Plus de 30 jours	Frais de service non remboursable (10€)
A 30 jours	30%
De 29 à 16 jours	50%
De 15 jours au jour de la prestation	100%
Non présentation	100%

Les frais de résolution sont payés par le Client au Vendeur et viennent s'imputer à due concurrence sur les sommes d'ores et déjà payées par le Client au titre de la réservation.

Si le Client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de résolution sont pris en charge par l'assureur dans les conditions prévues par le contrat d'assurance dont un résumé des garanties est joint au Contrat. Dans ce dernier cas toutefois, les frais de souscription du contrat assurance-annulation ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Art.17 - INTERRUPTION DE SÉJOUR

En cas d'interruption de la Prestation touristique par le Client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part du Vendeur. Toutefois, le Client pourra se faire indemniser si le motif d'interruption est couvert par le contrat d'assurance-annulation qu'il a souscrit.

Art.18 - CESSIION DE CONTRAT

Le Client peut céder le Contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour consommer la Prestation touristique. Dans ce cas, le Client est tenu d'informer le Vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début de la Prestation touristique. Le Vendeur communique alors sans délai au Client le montant des frais afférents à cette cession, frais qui ne sauraient excéder les frais supplémentaires éventuels demandés par le Partenaire et le coût de traitement du dossier de cession par le Vendeur. En cas de Cession, le Client est responsable solidairement avec le tiers et vis-à-vis du Vendeur du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

Art.19 - CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX HEBERGEMENTS

19.1 - CAPACITÉ

Le Contrat est établi pour un nombre limité de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil de l'hébergement prévu au Contrat, le Partenaire peut refuser les participants supplémentaires. Toute rupture du Contrat pour ce motif sera alors considérée faite à l'initiative et sous la responsabilité du Client. Dans ce cas, le prix de la Prestation touristique restera acquis au Vendeur.

19.2 - HOTELLERIE

Les prix comprennent la location de la chambre avec ou sans petit déjeuner, 1/2 pension ou pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un Client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes

et sauf mention contraire, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ». Le jour du départ, la chambre doit être libérée à l'heure affichée dans l'établissement.

Art.20 - ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Le Vendeur se réserve le droit de substituer, à une activité prévue dans le Contrat, une autre activité, si celui-ci est empêché de fournir l'activité d'origine en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si la substitution intervient dans les meilleurs délais après la survenance des circonstances considérées. Dans cette hypothèse, le Client ne saurait prétendre à une aucune indemnité, ainsi qu'il est dit à l'article 7 ci-avant.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils de l'encadrant. Le Vendeur se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe un participant dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe et le bien-être des autres participants. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera due.

Certaines Prestations qui se déroulent en extérieur nécessitent une bonne condition physique et/ou des équipements spécifiques. Lorsque cela est le cas, les informations correspondantes figurent dans le document d'information préalable.

Art. 21 - ANIMAUX

Le Contrat ou le bon d'échange précise si le Client peut ou non Séjourner en compagnie d'un animal domestique et, le cas échéant, précisera si l'accueil de l'animal fait ou non l'objet d'un supplément tarifaire et/ou d'un dépôt de garantie majoré. En cas de non-respect de cette clause par le Client, le prestataire peut refuser de fournir la Prestation touristique. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Art. 22 - ASSURANCES

Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une couverture d'assurance dite « de villégiature ». A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une. Aucune assurance n'est comprise dans le prix des prestations, mentionné sur le devis ou la facture de solde. L'Office de Tourisme informe le Client de l'existence de contrats d'assurances tels que (liste non exhaustive) <https://www.chapkadirect.fr> ou <https://www.april.fr/assurance-voyage/assurance-voyage-en-groupe>, ou la banque du Client couvrant notamment les conséquences de l'annulation, et l'assistance, que le Client pourra souscrire et en tenir informé le Vendeur.

Le Vendeur est assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle ainsi qu'il est indiqué par ailleurs.

Art. 23 - RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du Contrat doit être adressée par écrit au Vendeur. Les réclamations relatives à l'état des lieux doivent obligatoirement être portées à la connaissance du Vendeur dans les 48 heures suivant l'arrivée. Le Client est tenu d'informer le Vendeur, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espace, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'une prestation touristique inclus dans le contrat.

Art.24 - MÉDIATEUR DU TOURISME

Après avoir contacté le Vendeur et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le Client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17, et dont modalités de saisine sont disponibles sur le site internet : www.mtv.travel

Art.25 - PREUVE

Il est expressément convenu entre les Parties que les données conservées dans le système d'information du Vendeur et/ou de ses Partenaires concernant les éléments de la Prestation touristique ont la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Art. 26 - DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, le Vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires. A ce titre, l'Office de Tourisme Creil Sud Oise collecte vos données à caractère personnel suivantes : le nom, prénom, adresse, numéros de téléphone et courriels.

De plus, dans le cadre du paiement des prestations sur Internet, l'Office de Tourisme Creil Sud Oise enregistre des données financières relatives au compte bancaire ou à la carte de crédit de l'utilisateur.

La collecte de ces données personnelles est indispensable à l'exécution contractuelle et en cas de refus de les communiquer, le Client s'expose à des difficultés d'exécution de la prestation qui ne pourront donner lieu à l'engagement de la responsabilité de l'Office de Tourisme Creil Sud Oise.

Ces données à caractère personnel sont collectées dans le but exclusif d'assurer la gestion de la clientèle

du Vendeur dans le cadre de la conclusion du contrat et de son exécution, sur la base de votre consentement. Elles ne sont utilisées que pour les finalités auxquelles vous avez consenties.

Les personnes autorisées à accéder aux données collectées au sein de l'Office de Tourisme Creil Sud Oise sont les suivantes : les prestataires partenaires composant l'excursion.

Les données à caractère personnel collectées sont conservées pendant la durée de conservation légale relative à la finalité du traitement et au plus pendant 5 ans.

L'Office de Tourisme Creil Sud Oise met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et l'Office de Tourisme Creil Sud Oise ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur Internet. Conformément à l'article 12 du RGPD, le Vendeur a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé Politique de confidentialité ou RGPD, accessible à l'adresse suivante : www.creilsudoise-tourisme.fr et sur demande auprès du Vendeur.

En application de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, chaque utilisateur dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification, pour des motifs légitimes, à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel. Il est possible de demander à ce que ces données soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées.

Ces droits peuvent être exercés en écrivant un courrier signé et délégué à la protection des données à l'ADICO (association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités) PAE du Tilloy 2 rue Jean Monnet BP 20683 Beauvais Cedex ou par mail : consultant@adico.fr, en joignant à votre demande une copie de votre pièce d'identité.

À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités indiquées sur son site (<https://www.cnil.fr/>).

L'Office de Tourisme Creil Sud Oise se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment. Si une modification est apportée à la présente clause de protection des données à caractère personnel, l'Office de Tourisme Creil Sud Oise s'engage à publier la nouvelle version sur son site, et informera également les utilisateurs de la modification par messagerie électronique, dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'effet.

Art. 27 - USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET PRIMAUTÉ DU FRANÇAIS

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées sur les sites internet du Vendeur, ainsi que les présentes conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les Parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

Art. 28 - DROIT APPLICABLE

Tout Contrat conclu entre le Vendeur et le Client est soumis au droit français.

Art. 29 - DOCUMENTS NECESSAIRES REMIS AVANT LE VOYAGE

En temps utile avant le début du voyage ou du séjour, le Vendeur remet au Client les reçus, bons de voyage et billets nécessaires, les informations sur l'heure prévue de départ et tout autre document nécessaire à l'exécution de la prestation.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Article 1 : Responsabilité

Conformément au Code du Tourisme : articles L211-1 et L211-16, l'Office de Tourisme Creil Sud Oise, ci-après désigné « L'Office de Tourisme », est l'unique interlocuteur d'un client auquel il facilite la démarche en lui proposant un choix de prestations et en assurant la réservation rapide et sûre.

Il répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions.

Les supports promotionnels (numériques et papier) constituent l'offre préalable, toute proposition de programme de visite guidée est accompagné des informations précontractuelles détaillées dans l'arrêté du 1^{er} mars 2018 présentant un résumé des droits du voyageur. (Article 3 des CGV)

Article 1 bis - Information

L'Office de Tourisme est ouvert 5 jours / 7 jours le lundi de 13h30 à 17h et du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Tél. : 00 33 (0)3 75 19 01 70
En cas d'urgence en dehors des horaires composez le

numéro ci-dessus.

Les conditions particulières de vente concernent : l'hébergement, les séjours tout compris, les produits secs tels que visites guidées, randonnées, animations, activités. Elles s'adressent aux publics de groupes (à partir de 15 personnes).

Les brochures, catalogues, flyers, tous types de supports promotionnels ainsi que le site internet constituent l'offre préalable visée par les conditions générales et particulières de vente ci-contre et elles engagent l'Office de Tourisme Creil Sud Oise.

Toutefois des modifications peuvent naturellement intervenir dans la nature des prestations. Conformément à l'article R211-5 du Code du Tourisme, si des modifications intervenaient, elles seraient portées à la connaissance du client, par l'Office de Tourisme avant la conclusion du contrat.

Article 2 - Durée de la prestation

Le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour et de l'excursion.

Article 3 - Responsabilité

L'Office de Tourisme de Creil Sud Oise qui offre à un client des prestations, est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente.

L'Office de Tourisme de Creil Sud Oise est responsable dans les termes de l'article L211-16 du Code du Tourisme, qui stipule :

« Toute personne physique ou morale qui se livre aux opérations mentionnées à l'article L. 211-1 est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ce contrat ait été conclu à distance ou non et que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci et dans la limite des dédommagements prévus par les conventions internationales.

Toutefois, elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. »

Modification par l'Office de Tourisme d'un élément substantiel du contrat : Se reporter à l'article R211-9 du Code du Tourisme.

Dans tous les cas, avec un motif indépendant de la volonté de l'Office de Tourisme, il ne sera procédé à aucun remboursement mais une prestation de substitution sera proposée au client sous réserve d'autorisation et de disponibilité des sites concernés. L'acceptation par le client de la prestation de substitution ne donnera droit à aucune indemnité supplémentaire de quelque type que ce soit. Cette acceptation sera faite dans la mesure du possible par écrit par le service Groupe ou par le guide sur place en cas de changement de dernière minute

Le client peut refuser la contreproposition d'une valeur similaire voire plus chère à condition que ce refus soit signifié par écrit, daté et signé. Le refus du client engendrera le remboursement de la prestation non réalisée sans qu'il puisse être reproché à l'Office de Tourisme la condition d'annulation du fait de l'organisateur, ou réclamé une autre contrepartie ou pénalité de quelque type que ce soit.

Annulation du fait du vendeur : Se reporter à l'article R211-10 du Code du Tourisme.

Empêchement pour le vendeur de fournir une ou des prestations en cours de séjour prévues dans le contrat : Se reporter à l'article R211-11 du Code du Tourisme.

Les photographies appuyant la description des produits n'entrent pas dans le champ contractuel, et ne sauraient donc engager la responsabilité de l'Office de Tourisme Creil Sud Oise.

Informations personnelles : L'Office de Tourisme de Creil Sud Oise s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations que vous lui communiquez. Celles-ci sont confidentielles. Elles ne seront utilisées par ses services internes que pour le traitement de votre commande.

Droit à l'image : En étant présent(e) sur une de nos manifestations, vous- le/la client(e) êtes susceptible d'être pris en photo. Sans refus écrit de votre part, nous considérons que vous êtes implicitement d'accord pour être pris en photo et que vous nous (membre de l'équipe de l'Office de Tourisme Creil Sud Oise) autorisez à utiliser et à diffuser cette prise de vue dans tous types de supports que l'Office de Tourisme de Creil Sud Oise jugera opportun pour la promotion, valorisation et information du territoire.

Article 4 - Frais de dossier - Réservation

Nos produits sont proposés dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité de produit après passation de la commande, l'Office de Tourisme informera le client par mail. Le client pourra alors de-

mander l'annulation de la commande en écrivant à l'adresse e-mail suivante :

groupe@creilsudoise-tourisme.fr

Les frais de services sont applicables aux devis ou bons de commande groupes. Toute proposition de prestations du service groupes de l'Office de Tourisme de Creil Sud Oise fait l'objet d'un devis ou bon de commande écrit. Un forfait est la combinaison d'au minimum deux prestations de natures différentes.

Des frais de services sont mentionnés lors de l'envoi du devis ou du bon de commande et facturés une fois pour l'ensemble du dossier selon le barème de 10 € TTC par dossier.

En cas d'annulation, ces frais de services ne sont pas remboursables, ni remboursés.

La réservation devient ferme lorsqu'un acompte représentant 30 % du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé par le client, ont été retournés à l'Office de Tourisme de Creil Sud Oise avant la date limite figurant sur le contrat. Les collectivités territoriales, les personnes morales de droit public, les organismes consulaires, les établissements scolaires et universitaires, EPIC, SEM et SPL avec lesquels une convention aurait été signée, qui ne sont pas en mesure de fournir un acompte minimum de 30 % doivent fournir un bon de commande indiquant l'adresse de facturation.

Cependant toute option téléphonique ou écrite n'est reconnue par l'Office de Tourisme que comme une prise d'intérêt à l'une de ses réalisations. Elle ne peut occasionner aucune réservation de sa part.

Article 5 - Prix - Modalités de paiement, Devis

Le devis émis devra indiquer les précisions suivantes ;

- La destination géographique du forfait,
- L'itinéraire choisi ainsi que les caractéristiques du moyen de transport fourni si le transport est inclus,
- La période de réalisation de la /des prestation(s), les lieux, dates, heures de départ et de retour (sinon données à titre indicatif), les escales ou correspondances et leur durée
- Le nombre de nuitée (hors transport),
- La situation, la catégorie touristique de l'hébergement,
- Le nombre de repas fourni et le nombre de plats servis,
- Les visites, excursions et autres prestations inclus dans le prix de vente total,
- Préciser la langue dans laquelle les prestations (restauration, hébergement, visites) sont fournies,
- L'accessibilité PMR disponible sur les sites, et précision des demandes spécifiques du client (végétarien, allergie, animal,...)
- Préciser que le client peut être adjoint à un groupe constitué,
- Préciser qu'un nombre minimal de participants est requis pour garantir le départ ou réaliser la prestation (visite, ...) et préciser la date limite jusqu'à laquelle le voyage peut être annulé si ce nombre n'est pas atteint,
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques du détaillant, et/ou celle de l'Office de Tourisme, et les mentions légales,
- Le prix total du séjour, voyage incluant les taxes, frais redevances et coûts supplémentaires à envisager
- Mentionner que le client peut annuler le contrat à tout moment moyennant le paiement des frais appropriés,
- Donner des informations sur les assurances obligatoires et facultatives à souscrire.

Les prix sont publiés en Euro TTC, n'incluent pas les extras, les dépenses à caractère personnel et les frais de déplacement du guide (repas et transport) le cas échéant. Ils sont révisables à tous moments en cas de modifications économiques.

Des éventuelles taxes de séjours ne sont pas incluses dans le prix TTC et seront à régler sur présentation de la facture globale à l'Office de Tourisme.

Toute prestation non prévue ou toute modification d'effectif entraînera une modification du prix.

Lors d'une journée de visites guidées, le repas du guide sera facturé au client. Des frais de déplacements seront à prendre en charge par le client si le guide est déposé à un point différent du point de rendez-vous initial.

Entre J-30 et J-1, si le nombre de participants est réduit, les conditions d'annulation ci-dessus seront appliquées, si le nombre de participants est augmenté, la facturation prendra en considération l'augmentation du nombre de participants. Une facture complémentaire en fonction de la quantité communiquée sera transmise.

Les tarifs peuvent être revus à la hausse ou à la baisse en fonction d'une fluctuation importante du nombre de participants.

Suppléments : nos programmes sont soumis aux jours et heures d'ouverture des sites en semaine. Un supplément tarifaire pourra être appliqué pour des visites se déroulant le dimanche, les jours fériés et en langues étrangères. Ces suppléments seront mentionnés dans les documents de vente.

Article 6 - Réservations tardives

En cas d'inscriptions tardives moins de 30 jours avant le début du séjour ou de l'excursion, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

Article 7 – Règlement du solde

Le client devra verser à l'Office de Tourisme de Creil Sud Oise, sur présentation d'une facture, le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci un mois avant le début des prestations (excursion, séjour, circuit...), sous réserve du respect de l'article R.211-6,10) du Code du Tourisme, ainsi que la liste nominative des membres du groupe.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage, sa visite ou son excursion. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

Article 8 – Bons d'échange – Carnet de route

Dès réception du solde, l'Office de Tourisme de Creil Sud Oise adresse au client un bon d'échange que celui-ci doit remettre au(x) prestataire(s) lors de son arrivée, et éventuellement pendant le séjour, sa visite, son excursion ou son circuit.

Le bon d'échange est identique au bon de commande.

Toute modification apportée par le client aux conditions de prestation (séjour, visites, excursions) et entraînant des frais supplémentaires devra être réglée directement par le client au(x) prestataire(s).

Le client fournit à l'Office de Tourisme Creil Sud Oise le téléphone portable du responsable du groupe pour toute urgence éventuelle le jour J.

Article 9 – Arrivée

Le groupe doit se présenter au jour et à l'heure mentionnés sur le (ou les) bon(s) d'échange.

En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement le(s) prestataire(s) dont l'adresse et le téléphone figurent sur le(s) bon(s) d'échange et l'Office de Tourisme Creil Sud Oise en semaine ou le numéro de téléphone du Guide. (cf article 23)

Article 10 – Annulation

Toute annulation doit être notifiée effectuée par écrit auprès de l'Office de Tourisme de Creil Sud Oise à l'adresse suivante : groupe@creilsudoise-tourisme.fr. L'Office de Tourisme vous transmettra par retour, par courrier électronique, pour acceptation la demande d'annulation et le montant des frais y afférant.

Après votre acceptation de l'annulation et du règlement des frais correspondant, vous recevrez par courrier électronique une confirmation d'annulation. En l'absence de courrier électronique de confirmation émis par l'Office de Tourisme, l'annulation n'a pas été prise en compte. Il vous appartient donc dans tous les cas de vous assurer de la bonne réception du courrier électronique de confirmation.

L'annulation émanant du client entraîne, outre les frais de service (10 € TTC par dossier), les retenues suivantes :

D'individuels dans un groupe ou d'un groupe :

Plus de 30 jours avant le début des prestations : frais de service non remboursables

Annulation à 30 jours avant le début du séjour : 30 % du prix du séjour,

Annulation entre le 29^{ème} et le 16^{ème} jour inclus : 50 % du prix du séjour,

Annulation entre le 15^{ème} jour et le jour de la prestation : 100 % du prix du séjour,

En cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 11 – Interruption de séjour

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 12 – Assurances

Attention : Aucune assurance ou assistance rapatriement n'est incluse dans les formules de voyage, séjour et visites (forfaits/circuits...).

Il est conseillé au client de souscrire une assurance optionnelle couvrant notamment l'assistance / le rapatriement, les conséquences d'annulation. En cas d'annulation du voyage ou du séjour par le client, la prime d'assurance n'est pas remboursable. L'Office de Tourisme de Creil Sud Oise attire l'attention du client sur la possibilité de souscrire un contrat d'assurances couvrant les conséquences d'une annulation résultant de certaines causes. Chaque client peut soit prendre contact avec son assurance pour être couvert durant son circuit et déplacement. L'Office de Tourisme de Creil Sud Oise peut vous conseiller sur divers organismes qui couvrent vos déplacements de loisirs : annulation et pendant (assistance rapatriement, bagages) selon les options souscrites. Exemple proposé : <https://fr.april-international.com/france/assurance-voyage>
<https://www.chapkadirect.fr/index.php?action=sous&id=760>.

En cas de souscription, le client en informera le service Groupe et transmettra la copie de l'attestation.

Le client est responsable de tous dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'as-

surance responsabilité civile.

Article 13 – Hôtels

Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner, la demi-pension ou la pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé «supplément chambre individuelle». Le jour du départ, la chambre doit être libérée avant 10 h.

Article 14 – Prestation restauration et nombre de participants

L'Office de Tourisme organise des accueils café, des petits déjeuners et goûters servis debout. Le nombre de personnes doit être définitif à plus de 30 jours avant la date de l'arrivée du groupe.

Article 15 – Menus

Les menus proposés sont donnés à titre indicatif et sont des menus types. D'autres menus de qualité équivalente sont possibles.

Article 16 – Informations pratiques obligatoires et recommandées

Randonnées - Balades à pied

Prévoir des chaussures de marche et vêtements appropriés à ce type de prestation, et variant selon les conditions climatiques (vêtement de pluie, crème solaire, lunette, ...)

Veillez vérifier auprès de l'équipe de l'Office de Tourisme avant votre inscription si les circuits sont adaptés à tous et à tous les âges, en fonction des conditions climatiques.

Certaines peuvent n'être pas accessibles à tout public, même si les prestations proposées par l'équipe de l'Office de Tourisme de Creil Sud Oise s'attachent à satisfaire le plus grand nombre. Une collation préparée par vos soins (tirée du sac) - sous forme de barre chocolatée ou similaire, une bouteille d'eau - est fortement conseillée.

Visites d'entreprises en activité (Clouterie, Champignonnière,...)

Les visites d'entreprises en activité sont souvent conditionnées aux horaires de travail et aux mouvements liés à l'activité humaine et matérielle de ces structures. Pour des raisons de sécurité, les jours et horaires sont imposés par les entreprises et il n'est en aucun cas possible d'y déroger.

Il est obligatoire de suivre les consignes de sécurité délivrées par le responsable de la structure et celles délivrées par votre guide. Les enfants mineurs accompagnants des adultes sont placés sous leur responsabilité. Tout défaut de comportement ou comportement dangereux entraîne l'exclusion de la visite. Les animaux sont interdits. Il est interdit de fumer. Il est demandé une tenue vestimentaire adaptée et des chaussures fermées, sans talon au risque de ne pas pouvoir participer à la visite. Il pourra vous être demandé par précaution de porter un casque.

Visite de carrières

Une carrière souterraine est une cavité creusée dans la pierre par la main de l'homme. La visite se fait sous terre ce qui implique une température basse au sein des galeries ou salles. Elle oscille entre 10 et 15°C toute l'année.

Il est obligatoire de suivre les consignes de sécurité délivrées par le responsable de la structure et celles délivrées par votre guide. Les enfants mineurs accompagnants des adultes sont placés sous leur responsabilité. Tout défaut de comportement ou comportement dangereux entraîne l'exclusion de la visite. Les animaux sont interdits. Il est interdit de fumer.

La carrière est sécurisée pour recevoir du public. Il vous sera cependant demandé par précaution de porter un casque. Il est demandé une tenue vestimentaire adaptée : des chaussures fermées, sans talon et un vêtement chaud au risque de ne pas pouvoir participer à la visite.

Visite de monuments religieux

L'intérieur des monuments religieux ne pourra pas toujours être visité le dimanche matin en raison des offices. De même, si du fait d'une cérémonie religieuse non planifiée, une église ou l'abbatiale ne pouvaient pas être visitées de l'intérieur, l'Office de Tourisme ne pourra pas être tenu pour responsable de la non-réalisation de cette visite ; cette circonstance étant considérée comme un cas fortuit.

La visite pourra alors être décalée ou inversée, mais dans la mesure du possible sera réalisée.

Article 17 – Accessibilité des visites et des sites

D'une manière générale, certaines visites comportent quelques difficultés d'accès pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées. Le client doit donc préciser la composante du groupe et sa capacité. Certaines excursions peuvent être ardues pour des personnes en difficulté physique. Ces excursions sont notifiées dans la brochure et les documents promotionnels.

Il est vivement recommandé de préciser à l'Office de Tourisme si des personnes ont des problèmes de marche, de mobilité et de conditions physiques.

Certains sites ne proposent pas de toilettes visiteurs. Certains sites vous demanderont de signer leur règlement intérieur et/ou règles de sécurité à respecter durant la visite.

Des conditions climatiques exceptionnelles, des mouvements sociaux ou des questions de sécurité peuvent empêcher l'Office de Tourisme de Creil Sud Oise de fournir la prestation prévue dans le contrat.

Article 18 – Visites guidées et guides-conférenciers

Les programmes proposés par l'Office de Tourisme incluent pour la majeure partie les services de guides-conférenciers. Certaines visites bien qu'obligatoirement effectuées avec les services d'un guide ne comprennent pas le tarif du guide qui vient en supplément du droit d'entrée sur le site. Le client s'entend avec son conseiller pour vérifier et confirmer les prestations et tarifs. Un guide-conférencier peut réaliser une prestation de guidage pour 30 participants. Certaines visites de sites, d'entreprises en activité ou certaines animations ne peuvent être réalisées qu'avec un nombre de visiteurs restreints pour des raisons de sécurité et de bien-être du groupe au cours de la visite ou animation. Le conseiller en avise préalablement le client. En tout état de cause, au-delà de 30 participants, un deuxième guide est obligatoire et fera donc l'objet d'une facturation supplémentaire à la prestation initiale.

Article 19 – Retard le jour de l'arrivée

Tout retard éventuel devra être indiqué par téléphone à l'Office de Tourisme de Creil Sud Oise, au plus tard 1 heure avant l'horaire indiqué sur le contrat des prestations prévues. Les visites seront, ainsi, réalisées en totalité ou écourtées ou encore annulées en fonction de la disponibilité du guide, des possibilités d'horaires des visites des musées, monuments et sites. L'Office de Tourisme ne saurait être, en aucun cas, tenu responsable du non déroulement d'une ou de l'ensemble des prestations du fait du retard du client. Les prestations non consommées dues à ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Article 20 – Transport

Le transport n'est pas inclus dans le prix de vente. Il est à la charge du client. Sur demande, l'Office de Tourisme pourra mettre en relation son client avec un prestataire concerné.

Article 21 – Enfants mineurs

Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat de prestations touristiques comprenant un hébergement, la personne responsable du mineur doit communiquer pour la conclusion du contrat des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur.

Article 22 – Scolaires, centres de loisirs, centres aérés

Les scolaires, les enfants, les centres de loisirs sont sous la responsabilité des enseignants et/ou animateurs. La discipline est assurée par les enseignants, le personnel scolaire d'encadrement, les parents accompagnants et les animateurs.

Article 23 – Acceptation du client

Le fait pour une personne physique d'acquiescer les prestations proposées par l'Office de Tourisme de Creil Sud Oise emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes conditions générales et particulière de vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à l'Office de Tourisme Creil Sud Oise.

Article 24 – Circonstances sanitaires exceptionnelles ADAPTATION

Des circonstances sanitaires exceptionnelles de type "Covid 19" pourront amener le vendeur et ses partenaires à mettre en place des conditions de visites particulières qui ne pourront en aucun cas être refusées par le client, sous peine de refus de vente de la part du vendeur :

- Limitation du nombre de participants en adéquation avec les obligations préfectorales et les préconisations des partenaires

- Port du masque obligatoire (non fourni par Creil Sud Oise Tourisme ou ses prestataires) pendant la durée complète des visites et lors des déplacements dans la salle de restauration

- Désinfection régulière des mains par l'utilisation de gel hydro alcoolique

- Respect de la distanciation sociale pendant la durée totale du séjour

Article 24 bis : Circonstances sanitaires exceptionnelles ANNULATION OU REPORT DES PRESTATIONS

L'Office de Tourisme Creil Sud Oise ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'annulation d'une ou plusieurs prestations au titre de ces circonstances sanitaires exceptionnelles et proposera au client un report des prestations réservées. Les sommes versées pourront alors faire l'objet d'un avoir. Dans le cas du non-report des prestations annulées, le client pourra demander le remboursement des sommes versées sans pour autant prétendre au paiement d'une indemnité.

DES GOURMANDISES 100% HAUTS-DE-FRANCE

Avant ou après votre visite, une **boutique 100% Hauts-de-France est à découvrir à l'Office de Tourisme.**

Nous vous proposons une sélection de produits régionaux labellisés, sans oublier les cartes postales et souvenirs: bijoux, livres...

Profitez-en pour visiter les **nouveaux locaux de l'Office de Tourisme !**



6 avenue Jules Uhry à Creil

Lundi de 13h30 à 17h et du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accessible aux personnes à mobilité réduite

OFFICE DU TOURISME CREIL SUD OISE

> **60100 CREIL**
6 rue Jules Uhry
au 03 75 19 01 70

Service groupes

Brigitte Pawly
03 75 19 01 75

brigitte@creilsudoise-tourisme.fr
ou groupes@creilsudoise-tourisme.fr

www.creilsudoise-tourisme.fr

CONNECTÉ ? Nous aussi : Creil Sud Oise Tourisme
Partagez vos photos #explorecreilsudoise



OT CSO EPIC / ASSURANCE : SMACL ASSURANCES N° CONTRAT 286495 / G RUE SALVADOR ALLENDE 79031 NIORT 0549325656 / SIRET : 83421278900046 R.C.S COMPIÈGNE / CODE APE : 7990Z / N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 64834212789 / N° D'IMMATRICULATION : IM060180001 / GARANTIE FINANCIÈRE : APST 15 AVENUE CARNOT 75017 PARIS / SIÈGE SOCIAL : 6 AVENUE JULES UHRY 60100 CREIL

Conception graphique : Creil Sud Oise Tourisme / Ne pas jeter sur la voie publique / Photos non contractuelles / Édition 2021 / Nombre d'exemplaires : 1000 / Réf : 2020/10

